

Catherine Clément

LA NUIT ET L'ÉTÉ

**Quelques propositions
pour les quatre saisons**

Rapport remis à monsieur Jean-Jacques Aillagon,
ministre de la Culture et de la Communication, sur
l'évaluation, l'analyse et les propositions
concernant l'offre culturelle à France Télévision
(particulièrement France 2 et France 3) le 10
décembre 2002.

"La culture dans la grille des programmes ? Elle ne me dérange pas, je la mets la nuit et l'été".

Proverbe, XXIème siècle

SOMMAIRE

Introduction.....	1
<u>1. L'ère du désamour.....</u>	13
1.1. Une tricherie involontaire : l'art d'accommoder les horaires.....	15
1.2. Qu'appelle-t-on culture ?.....	19
1.2.1. 1998 : quand le CSA botte en touche.....	20
1.2.2. L'étude d'ethnologie de France Télévision.....	21
1.2.3. L'horreur de l'écrit.....	24
1.2.4. Garanties et dérives.....	29
1.2.5. Un gâchis de mot.....	31
1.3. Les arts, les créateurs, le beau.....	32
1.4. De l'élitisme.....	36
<u>2. L'audience, le contenu, le désir.....</u>	45
2.1. Tenir son rang : l'audience.....	45
2.2. Avec les téléspectateurs.....	48
2.3. Tenir son rang : le manque d'argent.....	54
2.4. Traiter des contenus.....	57

2.5. Avancer les horaires.....	77
2.5.1. En première partie de soirée ?.....	77
2.5.2. En deuxième et troisième parties de soirée.....	80
2.6. Faire désirer : le rôle de l'information.....	84
Conclusion.....	90
Notes.....	93
<u>Annexes</u> :	96
- lettre de mission.....	97
- remerciements.....	99
- liste des personnalités rencontrées.....	101
- tableau des obligations pour France 2 et France 3	106
- bilan annuel du CSA (2001) pour France 2 et France 3 :	
obligations et engagements quantitatifs.....	108
- "Around Midnight", tableau des horaires de passage des	
documentaires sur France 2 et France 3, de février à juin 2002.....	110

Avertissement

Pour désigner la "holding" comprenant les chaînes France 2, France 3, France 5, on a choisi, conformément aux textes, l'appellation France Télévision (francetélévisions étant une marque commerciale). La Cinquième est devenue France 5 le 1er janvier 2002.

*On trouvera l'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS DANS LE TEXTE DU RAPPORT, **en caractère New-York, corps 14, gras et souligné.***

Introduction

On l'a su assez vite : on ne serait pas les premiers sur cette affaire. Culture et télévision publique ? "Ce sera le dix-neuvième rapport !" s'esclaffèrent les Bien-Informés. "Non, le cinquante-neuvième !" corrigeait le président Hervé Bourges, et d'ajouter, Burgrave d'honneur : "Je le sais, j'y ai eu droit aussi..."

C'est vrai, il y a du monde. Fournie en noms illustres, sur un sujet voisin, la commission Lucien Campet avait fait le travail en septembre 1993, ouvrage remis sur le chantier par Jean-Louis Missika en décembre 1997 et Monique Dagnaud en avril 2000 ; quelques années plus tôt, la naissance d'Arte - modèle ou alibi ? - avait suscité des débats passionnés ; sans compter le numéro 103 de la lettre du CSA de 1998 - *Culture et Télévision : une étude du CSA* (1) -, sans méconnaître les fréquents numéros de la revue de Jacques Chancel, *Les Écrits de l'Image* (2), les innombrables articles publiés dans la presse écrite, sans oublier, enfin, l'étude commandée en interne par le groupe France Télévision à l'ethnologue Walter de Tomasi sur le même sujet en 2002.

Décourageant.

Décourageant, mais instructif. Selon toute apparence, la relation entre culture et chaînes généralistes de la télévision publique suscite à rythme régulier la même inquiétude. "Pourquoi la culture est-elle si maltraitée ?" se demandent des populations où se retrouvent, au coude à coude, pouvoirs publics, intellectuels et medias. "Où trouver la culture sur nos petits écrans ?";

s'interrogent, de plus en plus nombreux, des téléspectateurs baptisés nostalgiques. Et aussitôt, parade :

- Oui, mais quelle culture ? Qu'appellez-vous "culture", vous autres les instruits ? La télévision est le seul media vraiment démocratique. Soyez un peu ouvertes, âmes d'élites, pensez aux masses ! Car les masses, voyez-vous, zappent votre culture. Elles préfèrent la nôtre...

- Ah bon ? Mais alors, la télévision serait une nouvelle culture ? Laquelle, s'il vous plaît ? Définissez !

Le piège s'est refermé. On n'en sortira plus. Il faudra bien, pourtant, s'en échapper. Comment ? Empiriquement. On n'aura pas recours à l'abstraction théorique - enfin, pas trop souvent ; on écartera les dogmes - enfin, on essaiera ; et l'on appliquera l'esprit de bricolage, au sens noble où l'emploie Claude Lévi-Strauss, une activité d'ajustement "sauvage", vieilles recettes pragmatiques venues du fond des âges.

- Mais vous citez un ethnologue ! Tout de suite la théorie, alors ? Que voulez-vous, on ne se refait pas. Et puis réfléchissez. Avec un tel sujet, la réflexion sur la culture devient inévitable. Toujours, elle s'embrouille entre peuple et élites ; toujours, elle fonctionne en miroir du moment historique. Le pays a beau être violent par endroits, il est en paix ; c'est ailleurs que la guerre menace. Et la paix rend léger. Au coeur de la télévision d'aujourd'hui, règne le principe de plaisir : je n'aime pas, je zappe ; et si j'aime, je reste. Les dirigeants de France Télévision le répètent à l'envi : "On voudrait bien, mais "ils" s'en vont." Force est de constater que devant son écran, le téléspectateur est enfant de Bohême, "il n'a jamais jamais connu /de loi", et toutes ces sortes de choses.

Mais nous sommes tous des "ils". Tous citoyens bohèmes. Le miroir, nous en sommes ; cela aide à comprendre. Oh, pas entièrement ! Assez pour débrouiller ; car de toutes les façons, un rapport, c'est de la bricole par excellence.

Le destin d'un rapport, cela fut souvent dit, c'est le tiroir où on l'enterre. "Vous ne connaissez pas l'État", dirent les Bien-Informés. "Il prend, il jette, façon Kleenex." A ces habitués de la chose publique, on préféra d'autres avis. "L'État", disent les sages, "a une mémoire où s'inscrivent les rapports qu'il commande. Leur action n'est pas immédiate, mais différée. Rien ne s'oublie, un jour, les idées passent à l'acte". Pourvu qu'ils aient raison ! On travaillera mieux pour un vieil éléphant à la vaste mémoire que pour un papillon.

Ce n'était pas le seul obstacle. On l'avait su très vite : on n'avait pas de compétence particulière. Avoir siégé au Conseil des programmes d'Antenne Deux à la belle époque de Pierre Desgraupes ne valait pas qualification pour évaluer les programmes culturels du groupe France Télévision en 2002 ; pas davantage quelques commentaires, interviews et documentaires tournés, dès la fin des années 70, en Inde et en Afrique avec un vrai bonheur, loin de l'économie de l'entreprise publique et de sa double servitude, l'audience et la publicité. On n'avait pas pour soi la forte réflexion d'un Régis Debray (3), on n'avait jamais publié d'articles dans les pages tribuniennes de la presse écrite, on n'avait pas colloqué sur le sujet, bref, on en était réduit au Café du commerce si prisé par nos contemporains, lesquels, par tous les temps, ont toujours quelque chose à dire sur leur télévision, comme le souligne le président de France Télévision dans la bonne humeur.

La bonne humeur, on n'avait que cela pour avancer. Certes, on avait la confiance de Jean-Jacques Aillagon, ministre commanditaire, mais un ministre qui commande un rapport, même s'il est amical, vous aide à harnacher le sac à dos, et ensuite, bon vent ! Marche, ma fille.

Pas seule, surtout ; on pense mieux en équipe. Nommons-la : Amina Okada, conservatrice au Musée Guimet ; Élisabeth Couturier, anciennement responsable des documentaires sur France 3, et critique d'art ; René Cleitman, producteur de cinéma ; Emmanuel Pierrat, avocat ; et Alain Simon, inspecteur général du commerce et de l'industrie obligeamment mis à disposition par le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, qu'il nous faut remercier.

On se mit au travail, mais il ne faut pas rêver : en six mois, même chacun pourvu de son bagage, on n'apprend presque rien du détail de l'énorme machinerie qui va d'une décision de programme à la diffusion des images animées sur le petit écran. On ne fera pas mine d'avoir ingurgité en six mois l'économie de l'audiovisuel public, non plus que son vocabulaire technique, pas davantage le français des méthodes d'analyse et de publicité. A peine aura-t-on eu le temps d'apprendre que "la télé rend fou", mais puisqu'on n'est ni ministre ni programmeur, on est resté un peu Huron - Huronne si l'on veut.

On n'apprend rien en six mois, sauf une chose : l'exercice de la programmation relève d'un équilibre qui participe du calcul infinitésimal, exige une formidable intuition, et demande autant de doigté que le tour de main nécessaire pour réussir le beurre blanc en cuisine. On n'apprend pas grand chose en six mois, sauf ceci : réformer une entreprise de télévision suppose le consentement enthousiaste de ses membres, une réelle autonomie, une vision d'avenir, et la bienveillance des tutelles.

Les tutelles : deux ministères, Économie et Finances d'un côté, Culture et Communication de l'autre - le budget et l'esprit - président aux destinées de ces trois chaînes de la télévision publique réunies dans le groupe France Télévision. Le premier donne les sous, et le second, la ligne. Jadis, la ligne touchait l'information ; à l'époque, les tutelles ne s'intéressaient qu'aux journaux. Jadis n'est pas si loin, mais enfin, de lui-même, l'État a consenti l'indépendance aux journalistes de la télévision publique. Il s'est également amputé du pouvoir de nomination des présidents de la télévision publique, nominations dévolues aux sages du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

De nos jours, la ligne est condamnée à n'avoir qu'un seul sens : le respect des missions de service public, notamment, la culture. Logiquement, la ligne se partage entre le ministère de la Culture et le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, qui n'a pas la tutelle, mais qui a le contrôle. A ces autorités s'en ajoute une troisième, lointaine et redoutée : présidée par le commissaire Mario Monti, la Direction de la concurrence de la Commission de Bruxelles, ardente à tracer une ligne de plus entre les télévisions privées, et les publiques (4). On n'aura garde de l'oublier, celle-là. Même affaiblie, on la sait capable de semer partout la zizanie.

Les tutelles ! En France, elles ont été longtemps insupportables. Toujours à rouspéter, toujours à titiller. A gauche, à droite, pareillement. A se demander si l'esprit de tutelle n'est pas un génie surveillant général. Peut-on leur en vouloir ? Non. Dans le seul mot "tutelle", s'inscrit la surveillance ; c'est l'État, l'actionnaire.

Or l'État actionnaire n'a pas trop de moyens pour ajuster la ligne à ses demandes. Il est normal que "l'État s'interroge de façon permanente sur la

fiabilité du dispositif" (5), comme le dit Jean-Jacques Aillagon. De quoi dispose l'État ? Du cahier des charges ; du contrat d'objectifs et de moyens ; de ses représentants au Conseil d'administration de France Télévision ; et des lois, qui font peur, car selon la maxime en cours dans l'administration de la chose publique, "lorsqu'on présente un projet de loi sur l'audiovisuel, on sait comment on y entre, mais on ne sait pas dans quel état on en sort". En bons Français, tous les parlementaires ont quelque chose à dire sur leur télévision, voir plus haut. Projets et propositions de lois à éviter ; on en a vu suffisamment ratatinés.

Au ministre, il reste un moyen magnifique : la harangue. Si elle est bienveillante, elle agira. Certes, de surveillance à bienveillance, la distance est longue à franchir. Mais pas infranchissable : harangue autorisée, dialogue vivement souhaité, remontrances, non. Encouragements bienvenus.

Ce qu'on comprend en six mois, c'est le caractère singulier des chaînes généralistes de l'audiovisuel à la française, l'un des meilleurs du monde pour la qualité de ses programmes, l'éthique de ses valeurs, la diversité de ses images. Ce qu'on apprend, en fait, rend tout à fait modeste. Il existe de vrais professionnels de la télévision, et lorsqu'on n'en est pas, on marche sur des oeufs, avec la confuse impression qu'on risque à chaque instant d'écraser une couvée. Allez éviter ça ! Chemin faisant, on a bien dû casser un oeuf de temps en temps - *nobody is perfect*.

Chemin faisant, plus on comprend, plus on s'inquiète.

Résumons. Le symptôme majeur du mal de la culture sur France Télévision tient à ses créneaux de diffusion - la nuit et l'été. Ne parlons même pas de la première partie de soirée. En deuxième partie de soirée, sauf

événement rare, aucune émission littéraire, aucun programme musical ou chorégraphique, aucune retransmission théâtrale, aucun magazine culturel ne commencent avant 23 heures 10. Hiver comme été, il fait nuit à cette heure. En troisième partie de soirée, d'excellents programmes comme Les mots de minuit (France 2) ou Ombre et Lumière (France 3) ne commencent pas à minuit, mais entre 1 heure et 2 heures du matin. C'est également à cette heure que se glisse Espaces francophones, de Dominique Gallet, pilier de la francophonie télévisée ; c'est là que l'on dispose ce qui reste des Musiques au coeur d'Eve Ruggieri ; quant à Toute la musique qu'ils aiment, l'émission du poète Alain Duault, il lui arrive de commencer à 2 heures 45 sur France 3. L'été, les aubes sont glorieuses pour ceux qui se lèvent tôt : songer que la musique symphonique est diffusée à cinq heures du matin sur France 3 !

Le diagnostic est vite fait.

La culture est offerte aux français aux heures où majoritairement, ils dorment.

On imagine des solutions, on s'échauffe, et l'on découvre qu'avancer l'horaire des programmes culturels aux alentours de 22 heures 30 provoquera presque sûrement, du moins pour commencer, une baisse d'audience sensible. Bon ! Le service public n'est pas assujéti à l'audience, n'est-ce pas ? Sautons le pas, programmons autrement. Qui s'en offusquerait ?

A cet endroit, surgit la politique. On l'a su aussitôt, la politique n'allait pas nous lâcher les basques. Depuis la privatisation de TF1 en 1986, deux positions s'affrontent : celle qui veut réduire le périmètre du service public en privatisant l'une de ses chaînes, et celle pour qui toute privatisation serait un

attentat contre l'identité nationale. Que personne ne s'y trompe : la ligne de front traverse et la droite et la gauche. On trouvera autant de notables de gauche convaincus qu' "il y a une chaîne généraliste de trop", comme d'autres en leur temps étaient persuadés que le soleil tournait autour de la terre ; et l'on trouvera autant de notables de droite farouches défenseurs des chaînes de service public dans leur périmètre actuel.

Le combat est sournois. Provoquer sciemment une baisse d'audience sur les deux grandes chaînes de France Télévision, voilà de quoi susciter la gourmandise des Privatiseurs. Croquons vite cette chaîne affaiblie (l'une des deux, au choix) qui ne justifie plus le prix de la redevance, vous y avez pensé, au prix de la redevance payée par le citoyen ? Réduisons ces dépenses et vendons ! Les chaînes restantes en seront renforcées, vous aurez un bon gros service public, promis-juré.

Autant le dire tout de suite : on n'est pas de ce côté-là.

On y est d'autant moins dans le monde qui s'annonce, lourd de mauvaises nouvelles. Du point de vue de la doctrine économique, il serait trop facile de rappeler les ratés des privatisations qui, en Angleterre comme en Californie, ont provoqué des désastres et pour cause ! L'idée que le privé gère mieux par essence est un acte de foi illusoire. Laissons cela, parlons plutôt des risques du métier. Ils sont connus, même s'ils sont au loin. Sans État fort, les medias peuvent tourner assassins. Au Rwanda, c'est une radio, la tristement fameuse Mille Collines, qui donna le signal d'un génocide ; en Côte-d'Ivoire (c'est aujourd'hui), les medias gouvernementaux excitent la haine des immigrants et font la promotion de la xénophobie, élevée au rang de valeur nationale. Éloignons-nous dans le temps : en France, pendant l'Occupation, Radio-Paris

ne valait guère mieux que Radio Mille Collines. Qu'un pays s'enrage avec un État en lambeaux, rien ne le préservera de sa folie.

Toutefois, lorsque l'État est stable, il garantit. Au rang des garanties, on sait bien que le pluralisme est aussi important qu'un État bien formé et bien démocratique ; nous avons autant besoin du privé que du service public. L'État ne peut garantir totalement, c'est vrai. Pour autant, privatiser alors que, peut-être, s'annonce une nouvelle nuit du monde, ce n'est pas une bonne idée. On serait moins tranquille si, d'un coup, il était décidé d'avoir une chaîne publique de moins.

Ce n'est pas tout. Oublions les nuages guerriers qui s'amoncellent, parlons d'éducation, et relisons l'histoire. Lorsque la République accoucha de son Éducation nationale, ce fut un acte fort, un coup de poing sur la table. L'idée que l'éducation devait être la même pour tous n'était pas évidente ; il fallut la forcer. Plus tard, en 1946, rédigé sur les ruines de la guerre à la fin de l'été, l'alinéa 13 du préambule de la Constitution comprenait une précieuse phrase : "L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État" (6). Dès lors, on put se disputer sur le financement des écoles privées, sur l'interdiction du foulard musulman dans les classes, sur les programmes de philosophie, sur la méthode globale, sur le collège unique et l'instruction civique, sur la gym, le dessin, les arts, la discipline, l'essentiel était fait : en France, l'État garantit l'éducation nationale.

Aujourd'hui, la télévision tient à peu près le même rôle que la confuse éducation avant que Jules Ferry n'y fasse la lumière. Tous les medias ensemble occupent entre cinq et six heures de l'emploi du temps diurne des citoyens, dont trois heures réservées à la télévision. Elle est l'un des verrous de la démocratie,

son meilleur gage. Elle permet de comprendre, dans une époque dangereuse, les enjeux de l'évolution du monde. Elle peut ouvrir les esprits sur le respect des autres, mais sans garanties, elle peut les refermer en cas d'enragement.

Oui, il est grand temps d'inscrire la télévision publique dans le préambule de la Constitution.

- La Constitution ! Pour la télévision, vraiment ? Mais vous êtes folle ! La Constitution, mais elle touche aux piliers de la France, elle définit l'identité du pays, elle... Pas la télévision, ah non ! Voulez-vous la sacraliser ?

Précisément. Même si l'on se doute que la réécriture du préambule de la Constitution de 1946 est une affaire immense, ce ne devrait pas être hors d'atteinte. Une phrase très simple suffirait. Par exemple, ceci : "L'organisation du service public de l'audiovisuel est un devoir de l'État".

- Ah ! On vous voit venir ! Vous voulez augmenter le budget, développer les chaînes numériques, en rajouter sur le périmètre, merci bien !

Rassurez-vous ! Cette phrase n'insulte aucun avenir ; elle n'interdit aucune réforme en profondeur du service public. Elle interdit sa lente agonie, c'est autre chose. Le problème n'est pas budgétaire, il n'est pas gouvernemental. Le problème est au-delà ; il a sa noblesse intrinsèque. L'essentiel tient à la garantie ; l'essentiel est d'inscrire le principe de la télévision publique dans les piliers de l'identité française. L'essentiel, c'est vrai, consiste à sacraliser la télévision publique en France.

Car de deux choses l'une. Ou bien la télévision est un art de divertissement, auquel cas on ne voit pas pourquoi l'État financerait des chaînes

publiques ; ou bien la télévision est également un moyen de formation et d'instruction, capable de dispenser la culture, auquel cas, de toute évidence, elle est un devoir de l'État.

Aujourd'hui, partagée entre ses tutelles, soumise aux politiques en dépit de tous les efforts, tirillée de tous les côtés, la télévision publique n'est pas suffisamment respectée. Le déficit de culture en est la conséquence. Inscrire la télévision publique dans le préambule de la Constitution, c'est l'élever à la dignité qu'elle mérite.

- Pour si peu ! Mais qu'est-ce que cela change ?

Tout et rien. L'esprit des choses. Mon maître Lévi-Strauss parlerait d'"efficacité symbolique". Qu'est-ce qui changerait ? Le respect, le sérieux. On n'en disputerait pas moins, mais on serait tranquille. La tranquillité de l'esprit civique, voilà l'idée qu'on se fait de la Constitution. Ainsi fit Jules Ferry, pour notre bien à tous.

C'est un coup de poing sur la table, un acte fort. On n'en disconvient pas. On imagine qu'au moment précis où va se rouvrir la geste constitutionnelle, quand il faut réécrire ce fameux préambule de la Constitution, se trouveront des esprits assez libres pour poser cet acte fondateur.

- Est-ce une de vos préconisations ? Tout de même pas !

Mais si. C'est la première, et elle est décisive. La culture, comme l'éducation, demande à être posée au sommet.

On préconise donc l'inscription du service public de l'audiovisuel dans le préambule de la Constitution, au même rang, à la même dignité

que l'Éducation nationale. Comme l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés, le service public de l'audiovisuel (radio et télévision) est un devoir de l'État.

1. L'ère du désamour

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a l'obligation légale d'établir et de rendre public le bilan de l'exécution, par chaque chaîne, de son cahier des charges spécifiques : on en trouvera des exemples en annexe. Mais aux devoirs de sa charge, le CSA rajoute parfois ses commentaires. Dans une étude sur Culture et la Télévision, en date de 1998, deux remarques retiennent l'attention.

La première. Après avoir énuméré les obligations culturelles contenues dans les cahiers des charges, le rédacteur écrit : "Ces textes définissent ce qui représente, aux yeux des pouvoirs publics, le minimum indispensable à exiger des chaînes. Dans les faits, celles-ci les appliquent facilement, en respectant la lettre, mais pas forcément l'esprit" (7).

La seconde. Après avoir pointé la baisse d'audience des programmes culturels, et noté leurs horaires de nuit et d'été, le rédacteur ajoute : "Pour importante qu'elle soit dans cette désaffection, la diffusion tardive des programmes culturels ne peut en être la seule cause" (8).

Nous voici confrontés à un cercle vicieux. Les programmes culturels baissent-ils en audience parce qu'au cours des années, ils furent programmés de plus en plus tard ? Ou bien, au contraire, ont-ils été programmés tardivement parce que l'audience baissait ? Personne n'a la réponse, mais il y a des indices.

On comprend à peu près comment fut composé le cahier des charges : avec le souci de ne rien oublier des composantes de la culture. Devant cette caverne d'Ali Baba qui s'ouvrait miraculeusement, tous les arts, toutes les institutions culturelles firent la queue pour grappiller un brin d'antenne. Un service public est fait pour servir, n'est-ce pas ? Alors, qu'il nous serve, dirent

les producteurs artistiques. Nous avons pour nous l'ancienneté, l'expérience, et puis, nous sommes l'Art !

L'idée que la télévision avait ses propres normes, sa propre identité, ses propres exigences, vint assez tardivement. Entre temps, la situation s'était dégradée. N'empêche ! Pour y remédier, on passa sur la vieille porte mille fois repeinte, toute écaillée, quelques couches de rose, quelques couches de bleu. On verrouilla. Faites nous entendre les orchestres symphoniques de Radio France ! Diffusez-nous tant de spectacles vivants par an ! N'oubliez pas le théâtre ! Faites attention aux livres ! Au cinéma ! Exécution ! Le cirque est oublié, on ne sait pas pourquoi.

Une méthode qui n'a pas son pareil pour dégoûter les gens. Et la porte qui devrait s'ouvrir sur le désir reste obstinément fermée.

Voyons ailleurs. En Grande-Bretagne, la BBC traverse en 2002 une de ces crises récurrentes qui affectent les grands services publics européens, tout particulièrement la Tatie préférée des anglais. Auntie a-t-elle creusé un trou dans son budget ? Ou bien a-t-elle déchu, toute à sa quête de l'audience au mépris de la qualité de ses programmes ? Prépare-t-elle un plan social ? Oui, c'est une crise, mais tout le monde en discute, et d'abord les téléspectateurs, encore très absents des débats français. En Angleterre, le destin d'Auntie concerne vraiment les citoyens.

C'est une question d'esprit civique. Dans un Livre blanc publié en 1994, voici l'article 3.4. : "Le gouvernement ne souhaite nullement contrôler ou prescrire le contenu de la production de la BBC, mais il considère que le public devrait se voir préciser ce que la BBC projette de fournir dans les services et

les programmes commandés sur fonds publics. Cela devrait être une déclaration d'objectifs et de principes ; elle ne devrait pas placer la BBC dans une camisole de force, en apportant des contraintes au développement et à l'innovation."

La différence d'esprit éclate à chaque mot : ni corset ni contraintes, mais une impérieuse obligation de dialogue avec le public. On approuve entièrement l'article 3.4. du livre blanc pour la BBC : libérer le service public, mais en le confrontant à ses téléspectateurs, oui. On verra comment.

1.1. Une tricherie involontaire : l'art d'accommoder les horaires

Soit le corset, qui serre. Toutes les chaînes de France Télévision respectent leurs cahiers des charges à la virgule près. Les prescriptions ne touchant presque pas l'horaire, c'est de ce côté-là qu'on a commencé à tricher.

- Tricher, vous allez fort ! N'exagérez-vous pas ?

Tricher comme à l'école et sans le faire exprès. Au début, les arguments sont sincères, excellents. "On ne va pas exposer cette émission à l'échec, à cette heure-là, elle ne rencontrera pas son public. Soyez raisonnable, laissez-nous faire. 20 heures 30 ? La Concurrence n'a pas terminé son journal, vous n'avez aucune chance. 21 heures ? En face, il y a un film. Personne ne viendra. Nous allons programmer une enquête, une fiction, vous serez plus en sécurité juste après. 22 heures 30 ? Non, c'est trop tôt. Nous ne pouvons pas finir avant la Concurrence, ensuite, nous avons besoin de temps pour les publicités, 2 fois 4 minutes, et nos bandes-annonces, nécessaires pour séparer les tranches

publicitaires. Et puis la météo, sur France 3, le journal, vous voyez bien...
Disons, 23 heures 10 ? Allez, 23 heures 15, pour faire bonne mesure. Voilà !"

Et ne nous dites pas que la Concurrence est l'élément de la conspiration, on l'avait remarqué, merci. On y viendra.

La glissade est de bonne foi. Au fil des mois, on l'a en quelque sorte éprouvée. Exemples.

Le 30 juillet 2002, France 2 retransmet un spectacle des Chorégies d'Orange, *Roméo et Juliette*, opéra de Gounod. La retransmission commence à une heure convenable, à 22 heures 40, en léger différé. L'intrigue est légendaire, la musique, facile, et la distribution, avec Angela Gheorghiu et Roberto Alagna, étincelante. A deux heures du matin, on y était encore, ébloui et heureux. Pénétration ? Patatras ! 202.000 téléspectateurs. Énorme dans l'absolu, considérable au regard des 12.000 spectateurs rassemblés dans le théâtre antique, conséquente au vu des abonnés des salles d'opéra dans une capitale régionale, l'audience est négligeable pour une télévision : 0,4%. Moyenne habituelle de la chaîne : entre 19 et 20 %. Peut-on, sans mauvaise foi, traiter un tel échec par le mépris ?

La méfiance s'installe à propos de l'opéra. Désormais, on ne lui fera plus confiance à cette heure-là. Mais à quelle heure le mettre ? Quelques jours plus tard, le 4 août, France 3 diffuse une retransmission, admirablement travaillée, d'un autre opéra, cette fois, plus culotté : *Le Balcon*, d'après la pièce de théâtre écrite par Jean Genet, musique de Peter Eötvös, mise en scène de Stanislas Nordey, création mondiale au festival d'Aix-en-Provence. Le texte est difficile, l'intrigue, compliquée, la distribution, excellente, mais sans notoriété

exceptionnelle ; et si elle est limpide, la musique est celle d'une création contemporaine. L'audience fut fort basse - 0,2 % - ; la pénétration, moins catastrophique - 106.000 téléspectateurs - mais l'horaire, très tardif (23 heures 20) comportait moins de risques. Cependant, l'expérience est plutôt décevante. La méfiance redouble. Décidément, l'opéra passe mal à la télévision, pense le service public.

En octobre, France 3 diffuse une recreation théâtrale, spécialement filmée pour la télévision. C'est un texte connu, et de Victor Hugo, *Ruy Blas*, beau drame romantique en costumes. Distribution exceptionnelle : Carole Bouquet, Gérard Depardieu, Jacques Weber, également signataire de la mise en scène. Qui dit mieux ? La diffusion a lieu en fin d'après-midi un dimanche, horaire étudié, 17 heures. Pour une fois, il ne s'agit pas de captation, genre dont l'on verra toutes les difficultés, mais d'un film de théâtre, genre onéreux et superbe. Audience ? 9 %. Pénétration : 1,2 millions de téléspectateurs. Là encore, le nombre de téléspectateurs dépasse très largement celui des spectateurs dans une salle, fût-elle très vaste, et sur des mois, mais 9 %, c'est environ moitié moins que la moyenne de France 3. L'excellent Rémy Pflimlin, directeur général, est "content de l'avoir fait" et certain courriel de téléspectateur lui en donne acte : "Madame, monsieur, j'allais presque écrire chers amis ! Je n'ai pas manqué de regarder dimanche 27 octobre le *Ruy Blas* mis en film par monsieur Jacques Weber. Je me dois de vous dire mon contentement : celle d'un homme qui paye sa redevance et qui, pour ce seul spectacle, agrée pleinement le prix à payer pour cet inoubliable chef-d'œuvre." Le directeur général de France 3 a eu mille fois raison, mais le refera-t-il pour 9 % de part d'audience ?

La méfiance s'installe à propos du théâtre. On s'en doutait, pense le service public. "Excepté le boulevard, et encore, l'été, le théâtre ne passe pas à la télévision", dit le service public, sûr de son expérience.

On évoque la pensée du service public, la mémoire du service public, la sensibilité du service public, comme s'il s'agissait d'un organisme vivant, d'une entité. C'est cette entité-là qui, avec les années, a subi tant de traumatismes en matière de programmation culturelle qu'elle ne la supporte plus du tout. Imaginez une créature marine des grands fonds, une anémone de mer géante, et qui aurait reçu tant de chocs qu'elle replierait ses tentacules sensibles, montrant à l'extérieur une surface bosselée, hérissée de piquants, un oursin. Exquis à l'intérieur, une fois brisée la carapace.

On l'appellera ainsi, l'Oursin.

Le désamour s'installe. Parfois, il va jusqu'à la haine, au sens où l'entend Freud, l'inverse de l'amour : comme chacun sait, le couple amour/ haine agit en profondeur nos affects. "On ne fait pas de la culture, nous, on fait de la télé". Admirable phrase ! Elle oppose deux mondes, et tranche la question. Ou l'on fait de la culture, ou l'on fait de la télé. C'est un antagonisme de principe. Peste !

Allez, réconciliez-nous ça, dit l'État. Et la tricherie s'incruste.

Et si l'on redéfinissait la culture ? dit l'Oursin à bas bruit. Après tout, le sport fait partie de la culture, le divertissement est culturel, la culture, mais voyons, ce ne sont plus ces vieux genres usés qui ennuient tout le monde et qui font fuir les gens, le théâtre, la musique, l'opéra, la peinture, et la danse, non, mais vous imaginez la danse ? Tutus, chaussons, portés et pointes ? Non, non,

nous avons une définition plus large de la culture. Pour nous, tout est culture. Est-ce que ce n'est pas mieux ? Plus démocratique, plus ouvert, moins élitiste ? Ah ! Là-dessus, on ne peut rien nous reprocher. Nous avons lu le maître ouvrage du grand sociologue Pierre Bourdieu, *La distinction*. Nous y avons appris que la culture bourgeoise est réservée aux héritiers, et que les non-bourgeois, exclus, déshérités, ou plus petits bourgeois, ou paumés de la vie, n'y ont aucunement accès. Et vous, vous voudriez que nous réservions le petit écran aux genres réservés aux bourgeois ? Mais c'est mal ! Le cahier des charges nous fait obligation de "rassembler le public le plus large pris dans toutes ses composantes". Le public le plus large, est-ce assez clair ? Ce ne sont pas 1, 2 ou 9 % des gens, mais davantage, le plus possible !

C'est pourquoi nous avons une autre définition de la culture, dit l'Oursin.

1.2. Qu'appelle-t-on culture ?

On va donc s'efforcer de clarifier la notion de programmes culturels. Jus de crâne ? C'est certain.

Le moyen de faire autrement ? Si plusieurs catégories de programmes culturels sont en exil dans le lointain royaume de La Nuit-et-l'Été, c'est précisément que leur est opposée une autre définition de la culture.

1.2.1. 1998 : quand le CSA botte en touche

On l'a appris très tôt : se risquer dans un tel débat expose à recevoir des horions. Personne n'est content de voir définie la culture. Et l'on comprend fort

bien la position prudente de la lettre du CSA qui, en 1998, botte en touche. Voici comment :

"Ce qu'on désigne couramment sous le vocable "émissions culturelles" n'a en réalité jamais fait l'objet d'une définition claire. Certains s'en tiennent à une vision très restrictive, en réservant le qualificatif à la culture élitiste, les arts et spectacles vivants, théâtre, musique, opéra, ballet... D'autres, au contraire, considèrent que toute émission autre que de pur divertissement peut être prise en compte au titre d'une programmation culturelle susceptible d'apporter des connaissances. D'autres, enfin, proclament que tout est culturel, que tout est reflet de la culture d'un pays, d'une époque, et que la "culture" d'un groupe ou d'une catégorie sociale ne vaut ni plus ni moins que celle d'un autre groupe" (9).

Il y aurait donc trois visions possibles des programmes culturels : la vision élitiste d'un côté, la vision globalisante de l'autre et, prise entre les deux comme le jambon dans le sandwich, une idée floue sur l'apprentissage des connaissances. Confortable, cette idée : on ne sait trop ce qu'est une programmation culturelle "susceptible d'apporter des connaissances", mais on a son idée, un peu molle. Sage indécision ! On laisse les deux tranches de pain dur, les excès, et on croque le jambon du milieu du sandwich. Ensuite, bonne pâte, on enchaîne : "Sans prétendre élaborer une définition de ce qui peut ou pas être reconnu comme culturel, il faut néanmoins se situer au sein de ces conceptions si diverses, de manière à isoler la programmation culturelle de l'ensemble des programmes" (10).

Il n'existe qu'un moyen pour isoler la programmation culturelle dans l'ensemble des programmes : c'est en énumérant les prescriptions des cahiers

des charges, opération dont l'effet dissuasif ne se fait pas attendre. Si les programmes culturels à la télévision relèvent de ce règlement de prison, sauve qui peut ! C'est ce que fait le rédacteur de la Lettre du CSA, qui se garde bien de conclure.

1.2.2. L'étude d'ethnologie pour France Télévision

On ne l'a pas fait exprès, mais par hasard, on a commencé ce rapport au moment où s'achevait l'étude, commandée par France Télévision à un cabinet d'ethnologie, sur "Culture et télévision". Le travail étant fait, on s'est félicité de l'aubaine. On trouverait toute préparée une définition de la culture.

Et en effet. Comme le dit l'ethnologue Walter de Tomasi, auteur de l'étude : "D'autres approches ou d'autres définitions de la culture ont été élaborées par les sciences humaines et sociales, notamment l'ethnologie et la sociologie, qui s'accordent à décrire la culture comme le partage au sein d'une communauté, d'un ensemble de paradigmes en constante évolution qui permettent l'accomplissement des actes de communication qui réactualisent à tout instant la société, la déchirent et la reconstituent en tant que groupe humain" (11).

On peut penser plus simple, mais l'essentiel y est.

Une culture est bel et bien un ensemble de règles comprenant les règles matrimoniales, les codes astronomiques, les normes de l'échange économique, les règles de politesse, mais aussi l'art, la science, la religion (12). Cette définition convient parfaitement aux sociétés sans écriture, pour lesquelles elle a été pensée. Exemple : en étudiant la culture du peuple Dogon, au Mali, l'ethnologue et administrateur colonial Marcel Griaule put décrire, entre autres,

les règles matrimoniales (premier mariage arrangé, deuxième mariage choisi, liberté pour les femmes de quitter leurs maris), les codes astronomiques (calcul divinatoire de la planète Sirius, invisible à l'oeil nu, mais repérée par les Dogon), l'art (fresques, sculptures et masques), la religion (surplombée par la Mère des Masques, grande figure anthropophage) (13). Voici donc un ensemble de codes pour régler, sans écriture, la vie quotidienne en commun dans ce coin du Mali, avec une nature hostile, falaises, rochers, sol sec, chaleur.

Voilà qui définit non pas la culture, mais une culture. Une culture, c'est-à-dire un monde en son entier, incomparable aux autres et demandant, pour exister, une préservation relative la rendant peu perméable aux pénétrations extérieures - "...les fleurs fragiles de la différence ont besoin de pénombre pour exister", dit à peu près Claude Lévi-Strauss.

Mais peut-on appliquer cette définition aux sociétés modernes, dont les règles changent vite, qui sont pourvues d'écriture, d'archives, de mémoire, et qui, plus que jamais, sont devenues perméables aux mondes extérieurs ? Évidemment non. On ne peut pas penser le contexte des peuples sans écriture comme on pense les sociétés immergées dans l'histoire. Leur extrême porosité, qu'exacerbe la mondialisation, les rend imprévisibles, nerveuses et pour tout dire, inaccessibles à ce type d'analyse. Il y a belle lurette que les fragilités de nos différences ont été surexposées. On ne peut pas définir "la" culture des français comme s'ils vivaient isolés, hors du monde.

Cependant, en "interrogeant des publics", Walter de Tomasi leur fait distinguer trois grandes catégories de la culture : la culture individuelle, les cultures collectives, et la culture académique, dite aussi légitime ou scolaire.

Pas de commentaire à faire sur la culture individuelle, dont l'appellation convient aux passions et aux goûts personnels (rebaptisés pour l'occasion "acquis volontaire", "orientations et centres d'intérêts", "préférences", "attitudes".)

En revanche, les précisions données sur les cultures collectives font bondir. Elles sont "sociales" - sans plus de précisions ; ou "ethniques" - adjectif à la mode, fort dangereux ; ou encore "sous-cultures", comme le rock, la techno, le foot (ni le rap ni la musique pop ni le zouk ni le rugby, en revanche). Le tout est surplombé par "la culture de la société française contemporaine", dont la définition mérite d'être citée en son long :

(...) "elle suscite une approche structurée sur trois plans : le partage des pratiques d'interaction et des référents collectifs, car elle constitue le milieu culturel des individus ; la culture de la société, qui suscite l'attitude distanciée du sociologue naïf ; et finalement la culture de l'actualité, qui sollicite la formation des opinions forgées face à l'événement."

On a beau avoir fait les écoles, on n'a pas trop compris ces quelques lignes ; mais on croit reconnaître dans le "troisième plan" la bonne vieille conception de l'opinion publique, dont on ne savait pas qu'elle fût une culture.

Ce n'est pas tout. Les publics interrogés ont, nous dit-on, dégagé une troisième catégorie : la culture "académique", "légitime" ou "scolaire", "normative", "imposée", "hiérarchique."

Sympathiques adjectifs ! Habillée pour l'hiver, la dite culture s'évacue d'elle-même vers la poubelle. C'est la mauvaise, celle qui n'est pas souhaitée. Elle n'est pas "intégrante", elle exclut, elle rejette, nous dit-on, en appelant

Alain Touraine en renfort. Pas de chance : c'est celle dont on s'occupe dans ce rapport. Si, si, on vous le jure ! La preuve ? Dans les pages qui suivent, cette précision sous la plume de l'ethnologue : "culture académique (légitime ou scolaire : musique, théâtre et littérature par exemple)".

Comment ça, par exemple ? On comprend, atterré, que les "publics interrogés", téléspectateurs supposés représentatifs, rejettent, dans cette étude, la musique, le théâtre et la littérature sur le petit écran. L'ethnologue n'a rien fait de mal ; en appliquant scrupuleusement les définitions globales de la culture, propres à sa discipline, il a répondu à la demande de France Télévision. Les méthodes d'investigation ne sont pas nécessairement en cause ; les présupposés, si.

1.2.3. L'horreur de l'écrit

En mars-avril 2002, Vincent Meslet, par ailleurs directeur adjoint des programmes de France 3, publia dans la revue *Esprit* "*Une télévision de tous les publics*", article passionnant et bien documenté dans lequel il s'exprime à titre personnel. La précision est d'importance : ses fonctions dans l'Oursin ne reflètent pas, cela va sans dire, les pensées de l'Oursin. L'auteur de l'article est, à l'évidence, quelqu'un de bien. De façon très intelligente, il pressent la disparition de la culture de masse, fragmentée de toutes parts ; il a sûrement raison.

Il y est également question de culture populaire, étant bien entendu que seule la culture populaire a droit de cité à la télévision ; selon Vincent Meslet, la culture n'est pas encore assez populaire à la télévision. On est entièrement d'accord sur ce point ; et encore davantage lorsque l'auteur insiste : "Au-delà de

la seule question sociale, c'est la question de l'identité nationale et de l'existence de références communes qui sont en jeu" (14). Parfait ! On ne saurait mieux dire.

Et tout à coup, stupeur ! On apprend que la littérature, pour ne parler que d'elle, ne saurait en faire partie. Pourquoi ?

Citons : "La culture populaire s'oppose très clairement à l'écrit, mais a des accointances avec toutes les autres formes de notre tradition culturelle dès qu'elle a recours à une tradition orale, de l'image, du son ou du spectacle" (15).

Diantre ! Affirmer que la culture populaire s'oppose à l'écrit, c'est faire bon marché de l'invention de l'imprimerie, qui permit de diffuser des Bibles chrétiennes bon marché au seizième siècle ; à la même époque, de l'impression à Ferrare de la première Thora en judéo-espagnol, qui eut le même effet dans les communautés juives séfarades ; de la presse écrite dans son ensemble-excusez du peu ! ; de la diffusion des livres de colportage, institution fort vivante dans les campagnes françaises au dix-neuvième siècle ; c'est oublier l'invention du livre de poche, en 1953. C'est négliger l'importance de la "Dictée de Pivot", les embrasements qui enflamment l'opinion dès qu'on veut réformer l'orthographe, le succès persistant du livre d'Érik Orsenna, *La grammaire est une chanson douce*. Pas populaires, la Bible, le livre de poche, le théâtre de colportage, les feuilletons romanesques dans les journaux, la dictée de Pivot, un best-seller sur l'apprentissage de la grammaire ? Que signifie cette horreur de l'écrit ?

Il est vraiment étrange de voir se répéter, mais à l'envers, les mêmes arguments qui flanquèrent, le temps d'une polémique, l'arrivée du livre de

poche sur le marché dans les années 50, au siècle dernier. N'allait-on pas, se demandaient gravement les augures de l'époque, détruire toute culture ? La suite prouva que non. Pour les conservateurs, le passage au populaire menaçait la culture. Ici, c'est la culture écrite qui menacerait la culture populaire. On croit rêver. On croit rêver quand on lit : "Le débat s'adresse également aux artistes, notamment aux auteurs : il s'agit de savoir si, pour eux, être accessible signifie la négation de leur rôle" (16). Au diable l'ingénu ! Croit-il donc qu'on écrit pour n'être pas compris ?

On s'en veut de prendre pour exemple quelqu'un qui fait l'effort de penser son métier. Mais c'est là, dans ce texte par ailleurs remarquable, qu'on a trouvé la clef de nos malentendus : en rejetant l'écrit au bénéfice d'une culture populaire exclusivement orale, Vincent Meslet jette par dessus bord des siècles de progrès. Hypothèse : la culture populaire, qui est celle de la télévision, représenterait pour l'auteur un idéal, une sorte de réalité charitable capable de prendre en charge les exclus. Bon petit cœur, va ! Mais cela signifierait que les couches populaires sont largement composées d'analphabètes et d'illettrés. De quel droit cette supposition ?

Vincent Meslet affirme : "L'accessibilité au niveau culturel suppose une compréhension immédiate quel que soit le niveau d'instruction et n'exige aucun savoir préalable" (17). On serait sans mémoire et sans références, on serait nus.... Tous bons sauvages !

Ce ne serait pas grave si les idées populistes très sympathiquement exprimées par Vincent Meslet ne se retrouvaient pas peu ou prou dans toutes les cellules, toutes les synapses, tous les neurones de l'Oursin. La culture

populaire est celle de la télévision, elle est pour tous, à l'exclusion des alphabétisés. Cela fait du monde.

Cela fait du monde que l'idéologie actuelle de la télévision publique refuse de prendre en compte. On croyait naïvement que le désamour s'appliquait aux genres traditionnels, théâtre, opéra, mais non ! Avec le rejet de l'écrit, c'est l'intégralité de ce que le consensus français appelle encore largement "la culture" qui se trouve rejetée. Dans les temps très anciens, dans les années 50, il y eut dans ce pays, fondées par de grands mouvements associatifs, des Universités populaires : personne ne crachait sur l'écrit à l'époque. Mais c'était, il est vrai, un moment historique où le monde du travail avait droit de cité.

On aimerait raconter une histoire à laquelle on a assisté.

Cela se déroule en Inde, en 1988. Suivant les recommandations d'une commission, le gouvernement augmenta massivement les quotas de postes, minimes jusqu'alors, réservés aux basses castes et intouchables dans les emplois publics. Rien à dire ; louable souci d'égalité, sage discrimination positive. Sauf que. Du même coup, se trouva privée de débouchés toute la jeune génération de castes supérieures finissant leurs études, notamment les brahmanes qui, par tradition, travaillent dans l'administration. En quelques jours, privés de leur futur, plus de trois cents étudiants brahmanes se suicidèrent par le feu ; le plus jeune venait d'avoir douze ans. Les brahmanes représentent 2 % de la population, une misère. On dira : "eh bien quoi ! Que font quelques brahmanes sacrifiés ?" Le gouvernement ne céda point. Les pesanteurs du vieux pays se vengèrent. Les brahmanes, mine de rien, symbolisent l'écrit et le savoir en Inde depuis trois mille ans ; eux défaits, la

culture ancestrale chavira. Et les guerres de castes commencèrent, sanglantes. Depuis 1988, elles dévastent l'Inde actuelle, et ce n'est pas fini. Lorsqu'on s'occupe de culture, il faut être infiniment prudent.

On sait parfaitement qu'à conter une histoire de brahmanes, on court le risque de se voir jeter au feu en même temps qu'eux.

- Mais qu'est-ce qu'elle veut dire ? se demande le lecteur. Faudrait-il préserver les artistes au titre de population en péril ? Après tout, s'ils disparaissent de la télévision, la belle affaire ! La vie culturelle en France est suffisamment riche.

Oui, mais sans télévision à ses côtés, la vie culturelle en France court le risque d'être décervelée. Si le vecteur le plus puissant et le plus regardé ne tient plus compte de l'art ni du beau, ni des artistes ni de leur création, ils seront isolés tôt ou tard. Résultat ? La vie des arts ira de son côté, la vie de la télé de l'autre. Nous n'en sommes plus très loin. En se privant du reflet de la vie culturelle en France, une partie de la télévision publique se décervèle elle-même sans le vouloir. Et comme personne ne néglige le formidable impact de la télévision sur les esprits, on redoute une perte de sens pour l'Esprit.

- Avec une majuscule, l'Esprit ? Mais qu'est-ce que c'est ?

L'Esprit, ou la pensée, ou la réflexion, ou la critique, le dialogue, la rébellion, la dialectique, enfin, tout ce qui fait avancer une nation. Cette avancée se fait cahin-caha, elle va tout de guingois, elle trébuche, c'est certain ! Mais elle avance au lieu de stationner.

1.2.4. Garanties et dérives

On peut s'intéresser à la sociologie définie comme "sport de combat", on peut trouver féconde la vision de Bourdieu se servant de la sociologie comme d'une arme pour investir le champ de la télévision ; c'est une chose. Mais on peut s'inquiéter de voir triompher à la télévision publique, depuis de longues années, une vision sociologique de la culture qui construirait le peuple à son idée. C'est autre chose ! Un tel populisme, quoique doux, ne laisse pas l'esprit tranquille : la négation des savoirs qui nous est proposée agit sur les inconscients collectifs d'un pays, au risque de le déstructurer.

Que la télévision soit un media "démocratique", comme on l'entend souvent, n'est pas davantage rassurant : depuis l'arrivée au pouvoir d'Adolf Hitler, en 1933, après des élections on ne peut plus régulières, tout le monde sait que la démocratie, pour être nécessaire, ne suffit pas. Suffirait-il de la barder de culture, au sens strict, pour la protéger des dérives ? En aucun cas. Tout le monde se souvient du degré de culture des nazis, et la cinéaste Leni Riefenstahl, en prêtresse de l'ordre et de la symétrie, était une zélote du Führer, à l'époque.

Les vraies garanties sont ailleurs, au niveau dont on veut qu'il soit constitutionnel. Sans tronc commun de valeurs humanistes, sans socle de savoirs dûment assimilés, sans le culte absolu de l'idéal des libertés, la télévision démocratique peut dériver. Quelque part entre les savoirs, les valeurs et le culte des libertés, se situe la culture au vieux sens, c'est-à-dire les arts, la création. Le problème est sévère, sérieux même, capital : le rôle des élites est-il donc négatif ? A jeter les brahmanes au feu, que perd-on ? Rien, des vieilleries insignifiantes, ou bien un pôle discret des savoirs, une référence ?

Poser ces questions, est-ce contre le peuple ? Peut-on penser cela sérieusement ?

- Et le cinéma, vous l'oubliez ? Voilà un art populaire, et qui passe la rampe !

Art populaire, oui, et le plus important ; seul capable de fournir à n'importe quel pays du monde ses images, comme une carte d'identité artistique nationale. Si stratégique qu'on se bat pour lui, à grands coups de studios, de majors, de commerce. On n'a rien oublié des accords difficiles du GATT, ni des menaces de l'Organisation Mondiale du Commerce. Mais notre cinéma, enfant chéri des arts, passe-t-il toujours la rampe à la télévision ?

A ce qu'il semble, les projections des films à la télévision subissent une érosion d'audience inquiétante depuis environ trois ans. Le public qui va au cinéma, en salles, est plutôt jeune, urbain, il a payé sa place ; le public qui regarde les films à la télé est plutôt vieux, pas forcément urbain, et pour lui, la projection du film est gratuite. Si le film n'est pas assez frais, il zappe. Dans les deux cas, jeune et vieux spectateurs auront été en salle voir du cinéma bien davantage qu'avant : 50% de plus, ce n'est pas rien ! Car le cinéma, lui, a trouvé le désir de se régénérer. Mais du coup, il le paye : cassettes, DVD et rediffusions entament sévèrement ses pouvoirs quand il est diffusé, et puis rediffusé.

S'il s'avérait qu'il est réduit au sort commun des arts - faible audience, menace de bannissement - le cinéma à la télévision permettrait de bien comprendre où le bât blesse. Le faire désirer est la tâche du service public.

Voici les mots lâchés : *faire désirer*. Rien de plus important, rien de plus difficile. On y viendra.

1.2.5. Un gâchis de mot

Les conclusions de l'étude livrée à France Télévision au printemps 2002 ne vont pas dans ce sens. Imaginons qu'elles soient suivies d'effets. S'il veut contenter ses téléspectateurs, France Télévision évitera tous les arts, à l'exception, toute provisoire, du cinéma. Il pourra aisément puiser dans les "sous-cultures" le rock et la techno : n'ayant pas encore tout à fait acquis leurs galons artistiques, ces formes musicales sont exonérées de légitimité, d'académisme et de scolarité. Prise au sérieux, une pareille étude donnerait raison à un président de France Télévision qui déciderait, d'un coup, de rayer des programmes toute la culture "académique". Adieu littérature, musique, théâtre, chanson, arts visuels, danse, cirque, arts de la rue...

On sait que cette hypothèse est exclue, mais on préfère comprendre d'où vient la confusion.

Le mot "culture" est entièrement gâché, au sens où, pour fabriquer du ciment, on le gâche avec l'eau, qui mélange. L'ethnologue n'en est pas responsable, ce n'est pas d'aujourd'hui. En vingt ans, on a vu apparaître la culture d'entreprise, la culture de gouvernement, la culture de parti, la culture d'opposition, la culture de la paix, la culture du bouclage de la ceinture de sécurité, la culture des antibiotiques, la culture du respect d'autrui, la culture de la régression, la liste se rallonge un peu plus chaque jour. Ce n'est pas tout. Pour exprimer un désaccord, on entendra souvent proférer une phrase chantournée, "Ce n'est pas ma culture."

Et l'on a le devoir d'alerter respectueusement le ministre de la rue de Valois sur la dégradation de son intitulé : ministre de la Culture, mon pauvre ami, dites-moi ! Vous avez fort à faire pour redresser la barre. A l'époque où votre ministère fut fondé, la confusion autour du mot "culture" se limitait à la culture physique ; désormais, elle s'est dispersée en millions de petits éclats. Autant que de modes de vie chez les français adultes.

Comment disait-il, le poète ? "Donner un sens plus pur aux mots de la tribu", voilà (18).

1.3. Les arts, les créateurs, le beau

Il est vrai qu'il fallut à Malraux la volonté pour sortir, d'un obscur secrétariat aux Beaux-Arts, le futur ministère de la Culture, dont l'idée était révolutionnaire. Ce détour par l'origine du ministère permet de revenir au périmètre de base qui reste, augmenté de nouvelles disciplines, celui de votre ministère, monsieur le ministre : les beaux-arts.

Définition "restrictive", selon la lettre du CSA. Mais est-ce tellement restreint ? Voilà les fondamentaux, le tronc commun des valeurs qui fondent notre culture. Toutes les musiques, toutes les peintures, tous les théâtres et toutes les danses, toutes les sculptures et tous les bâtiments, toutes les installations, performances, vidéo, photographies, design, tous les artisanats d'art, tout le cinéma, toutes les fictions, tous les arts de la rue, toutes les variantes du cirque, tous les documentaires, tous les romans, toutes les pensées, tous les poèmes. Toutes les formes d'art sans aucune exclusive.

- Les beaux-arts maintenant. On ne fait pas plus ringard !

Ringarde, la culture ? On l'a constaté, c'est un fait : dans le service public, les mentalités ont "ringardisé" la culture. Les mentalités, puis les organigrammes. La culture n'est pas chic, elle n'est plus à la mode. On y met quelquefois les bras cassés. Et pourtant !

Rien n'est plus éphémère que les mots de la mode. Les traqueurs de "in" passent à l' "out" en deux temps trois mouvements, allez, six mois. Rien n'est plus éphémère que le neuf ; "ce n'est pas parce que ça plaît que c'est un succès, c'est parce que c'est un succès que ça plaît", dit George Trow dans *Contexte sans contexte* à propos de l'Esthétique du Hit. Picasso n'hésitait pas, lui, à repeindre les Ménines dont Velasquez avait tiré le portrait quatre siècles plus tôt à la Cour d'Espagne. Le neuf, c'est le vieux recyclé ; il n'a guère d'échappatoire. Et l'on peut pressentir qu'un beau jour, l'actuelle ringardise redeviendra le vivace et le bel aujourd'hui. Pourquoi ?

A force de fréquenter l'Oursin, on a le sentiment qu'il est très décalé, en retard sur l'évolution culturelle du pays.

- Puisque l'audience n'y est pas ! Cessez de rêver !

On demeure perplexe. Que signifient, alors, les foules qui font la queue pour les expositions, que signifie le remplissage de l'énorme Opéra-Bastille, l'affluence aux Folles Journées musicales de Nantes, au festival d'Avignon, aux portes ouvertes des journées du Patrimoine ? Et même, en sortant de l'épure des beaux-arts, que signifient le succès des expositions scientifiques, ce goût pour le savoir et pour la découverte ? A quoi attribuer le nouvel appétit des français pour l'Université de tous les savoirs ? Du monde partout, de l'enthousiasme. Ce

gigantesque progrès démocratique des pratiques culturelles des français, l'a-t-on rêvé ? Faut-il penser que ces nouveaux clients de la chose culturelle sont encore des bourgeois, des héritiers, les mêmes ? La mission, c'est écrit, n'est-elle pas de servir le public le plus large dans toutes ses composantes ?

- Attendez, dit l'Oursin. Si vous limitez la culture aux arts, que faites-vous des débats de société ? Et des émissions politiques, alors ?

Eh bien, on tranchera.

Non, les débats de société, pour pléthoriques qu'ils soient, ne font pas partie du champ de la culture sur le service public. Ni les divertissements, ni les psycho-machins, ni le confessionnal, ni le début à tout.

Il ne faut pas exagérer ! Ceux de l'Oursin qui veulent intégrer les débats de société dans la culture rappellent étrangement certain mauvais coucheur du théâtre de Courteline. Dans *L'article 330*, inculpé d'outrage aux bonnes moeurs pour avoir montré ses fesses aux passants par la fenêtre, La Brige revendique d'abord - c'est bien normal - le droit privé de chercher deux sous tombés à terre, chez lui. Qui lui refuserait ? Personne, c'est ridicule. Dans la foulée, l'accusé revendique le droit privé au déguisement. Peut-il se déguiser en mexicain ? Oui. En turc ? Oui. En écossais ?

Le substitut du tribunal bondit : "C'est bon ! Assez ! Cela suffit ! Je vous vois venir avec vos gros sabots, vos histoires de deux sous et de jupe écossaise qui se soulève sous les courants d'air..."

Ne nous déguisons pas en écossais. Débats de société, émissions politiques, voilà qui appartient de plein droit aux missions de service public,

les émissions politiques, surtout. Remercions le directeur général délégué de la rédaction de France 2 d'avoir rétabli en première partie de soirée, et en direct, cet espace de parole politique dont le manque serait dommageable pour l'esprit civique. Offrir aux téléspectateurs un vaste espace de débat politique à 21 heures et en direct, c'est pleinement remplir la mission de service public. Ce n'est pas pour autant offrir de la culture.

Vous l'aurez remarqué : dans le catalogue des formes d'art esquissé tout à l'heure, on n'a pas mentionné le livre. Au risque de déplaire au Syndicat National de l'Édition, force est de constater que "le livre", objet fourre-tout, ne désigne pas nécessairement une forme étudiée. Témoignage recueilli par un intermédiaire, livre écrit par un tiers, programme politique, recettes de politesse, manières de cuisine, souvenirs-souvenirs et coup de sang pamphlétaire ne font pas souvent œuvre ; que la télévision publique offre à ces livres-là des espaces de débats, parfait. Mais qu'on n'aille pas s'imaginer qu'en présentant "du livre", on est quitte.

C'est pourquoi il serait hasardeux de confondre les missions de service public et la culture. Étrangement, l'on était au travail sur ce rapport quand le glissement s'introduisit dans la presse écrite : au lieu de rapporter sur l'offre culturelle, on était censée rapporter sur les missions de service public en général. On s'étonna. Pas de ça, Lisette ! Les missions de service public sont autrement plus larges que l'offre culturelle ; et si la culture relève pleinement du service public, elle est particulière. Elle concerne les arts, la création, le beau.

- Vous êtes élitiste, nous le savions !

On aimerait tordre le cou à ce débat.

1.4. De l'élitisme

Petite excursion dans l'élitisme dur. Lorsqu'il prit ses fonctions au théâtre de Chaillot en 1980, Antoine Vitez, sorti de l'avant-garde du tout petit théâtre d'Ivry, se posa une bonne fois ces questions : comment passer d'une minuscule élite avant-gardiste à un vaste public ? Il se rallia au russe Vladimir Vladimirovitch Maïakovski, auteur d'une formule célèbre : "l'élitisme pour tous", qu'avait utilisée Jean Vilar en son temps pour définir le théâtre national populaire. Cette formule, qui agace, n'a de sens que si l'on lui restitue son fonctionnement.

Poète et engagé à l'époque de la révolution d'Octobre, Maïakovski se fit le chantre de la diffusion de l'art. Au commencement, se trouve "le cercle des connaisseurs". C'est le marchand d'art qui découvre un artiste, l'achète pour l'avenir et l'expose; c'est l'éditeur qui débusque un auteur dans un premier manuscrit mal ficelé. Ce sont les dénicheurs et leurs partenaires, les clients. C'est celui qui saura voir dans l'œil d'un apprenti acteur l'éclat du talent futur. Le talent fait cercle, et c'est ce cercle qui, grâce à des efforts constants, s'élargit, s'élargit jusqu'à toucher tout le monde. Ainsi, aux Folles Journées de la ville de Nantes, un minuscule cercle de connaisseurs - peut-être une seule personne, René Martin - décida que soit exécutée, pendant deux jours, l'intégrale d'un musicien, un par an, sous toutes ses formes. Foisonnement de concerts, de chants, de symphonies, de chœurs, d'instruments, et intégrale, donnée. Expérience réussie : le cercle des connaisseurs a tellement débordé qu'il

contient à peine tous ses membres. Dans le Nord, quand le chef Jean-Claude Casadesus fonda son orchestre symphonique, il avait quelquefois vingt personnes au concert. Il en a des milliers aujourd'hui. Aux origines du festival d'Avignon, le théâtre conçu par Jean Vilar, sorti des salles dorées pour rencontrer son public en plein air, reposait sur le même principe. On ne peut pas dire qu'il soit insignifiant.

Maintenant, peut-on légitimement appliquer la pensée de Maïakovski à la télévision ?

L'audience dit que non. Mais l'audience, c'est du brut. Finement mesurée, à la seconde près, elle ne donne pourtant aucune indication sur le plaisir du téléspectateur. Surtout, elle ne permet pas de juger du talent. Talent ?

Comme "faire désirer", "talent" est un gros mot. Il y en aura d'autres : les artistes, les créateurs, la création, l'artistique, le sublime. L'émotion de l'art, ou le plaisir de lire. Les larmes qui surgissent devant telle musique, telle figure de danse, le choc du beau. Il s'appelle Castella, c'est un homme d'affaires qui s'est fait tout seul à partir de rien. Pour voir jouer sur scène sa nièce apprentie comédienne, il se rend au théâtre. La culture, ça le barbe, le théâtre, surtout ; il n'aime que la télé, les feuilletons. Et le voici piégé, mort d'ennui dans son fauteuil rouge. Soudain, il se fige. La lumière est dorée, l'actrice dit les vers, le ciel tourne au bleu nuit "sans que le jour finisse", l'homme qui s'ennuyait n'essuie même pas ses larmes. Amoureux. Saisi par le beau, par cette femme, sorti de sa vie, qui le barbe. Ce génial coup de foudre dont la cause est le beau, on le trouve dans Le goût des autres, l'œuvre admirable de Jaoui et Bacri - co-production France 2 -, qui traite à merveille d'élitisme.

L'essentiel, c'est la foudre. Elle est rare, il faut dire. On peut vouloir donner sa vie pour la trouver. Et c'est joyeusement que l'on a constaté, dans la présentation des programmes de France 5 pour la conférence de presse de rentrée, sur le profil de Callas en noir et blanc, le surgissement de neuf mots frais comme l'œil : "parce que c'est beau, et c'est tout."

En effet. C'est beau et c'est tout. Il est juste que la chaîne de la connaissance s'en remette au beau avec simplicité.

- Forcément ! En dessous de 10 % de part d'audience moyenne, aucune chaîne ne court de vrai danger... Alors, France 5, vous pensez !

Autrement dit, le beau est renvoyé aux chaînes thématiques, ou aux "petites" chaînes, enfin, les sans-danger.

Il y a lurette qu'on connaît cette antienne : en ouvrant des chaînes thématiques à la culture et à la connaissance, vous videz les chaînes généralistes de leur sens. Vous fabriquez des ghettos, commodes pour évacuer la culture par ailleurs. Ne vous étonnez pas de la baisse d'audience pour les programmes culturels ! Ceux qui savent sont servis.

Et les autres ? Ceux qui veulent rester sur leur chaîne, 2 ou 3, qui n'ont pas l'habitude de France 5 ou d'Arte, ceux qui n'ont pas le câble ou pas le satellite, ceux qui, pardonnez-moi, pensent qu'il est légitime qu'une chaîne généraliste soit vraiment générale et leur parle de culture, qu'en faites-vous ? C'est un peu comme si, quand s'ouvre une boutique nouvelle de fruits et légumes en centre ville, elle dissuadait les grandes surfaces à la périphérie de continuer à les vendre. Mais que fait la grande distribution dans ce cas-là ? Elle n'abandonne pas les fruits et légumes, non ; elle renforce leur diversité. Et

même, pour les livres, ces fruits de l'esprit, elle installe partout, quelle que soit son enseigne, un rayon librairie. Têtes de gondole seulement ? On n'en est plus là, allez voir.

"Il y a une haine de la télévision pour l'art", disait justement Philippe Caubère dans un récent numéro de Culture et dépendances sur France 3. Allons plus loin : c'est une haine du beau.

Il est étrange que les deux grandes chaînes généralistes de France Télévision ne se réfèrent pas au beau. Mais ce n'est pas leur faute : il faudrait cesser d'avoir peur des coups, qui pleuvent sur les piquants de l'Oursin. On se refermerait à moins.

Les artistes sont colère. Ou plutôt, ils le furent. Pour la plupart, cinéastes exceptés, ils ont baissé les bras. Sans le dire, on leur a signifié que le petit écran ne leur était pas favorable, que leur art n'était pas regardable et qu'hormis leurs bobines, éventuellement montrables ici ou là, on n'avait pas besoin d'eux à France Télévision. Même les écrivains, ces chouchous d'autrefois, commencent à se méfier des séances de " foutage de gueule" à la télévision, comme le dit excellemment un membre éminent du CSA. On ne s'étonnera pas de voir Fabrice Hybert, artiste plasticien qui représenta la France à la Biennale de Venise en 1997 (19), vendre l'une de ses oeuvres sur une chaîne de télé-achat. Il a raison. Les créateurs ont raison de se détourner du service public dans son état actuel.

Un matin, comme on expliquait que l'Oursin s'était entièrement coupé du monde des créateurs, on s'entendit répondre tout de go : "Mais cela ne compte pas ! Les créateurs représentent environ 0, 1 % de la population..."

On aimerait s'attarder un peu là-dessus. Comme presque tous les partenaires de l'Oursin auxquels on a eu affaire, ceux de ce matin-là étaient dignes de respect. Jeunes, talentueux, sincères, intelligents, d'une sensibilité irréfutable, pleins de bonne volonté, l'avenir de la télé - et on ne plaisante pas. Du coup, leur position sur la représentativité statistique des créateurs nous a laissée sans voix. Alors, tout reprendre depuis le début ?

Si, dans leurs calculs, les statisticiens constataient que les créateurs représentent une part importante de la population, on serait en droit de s'inquiéter. Excepté quelques peuples sans écriture à faible démographie, chez qui la création est le fait de tout un chacun, les créateurs n'ont jamais représenté qu'une infime partie de la population. Des ethnologues comme Marcel Mauss l'ont fort bien démontré : dans une société, la création est obligatoirement la part exclue, celle du non-conforme, de la sauvagerie minoritaire. Ira-t-on vers un développement plus anthropologique ?

- Encore une prise de tête, ah non ! Laissez-nous !

Jamais de la vie. En général, une société comporte deux parties : l'énorme majorité des normaux, et l'infime minorité des autres. Fous, déviants, handicapés, poètes, artistes, ils ne sont pas normaux, mais leur seule existence garantit la normalité générale. Pour qu'existe le normal, il faut des aliénés réticents au dialogue : là sont les créateurs. Allons ! L'époque n'est pas si lointaine où l'Empire soviétique enfermait ses écrivains dans des hôpitaux psychiatriques, sous prétexte qu'ils étaient dissidents : dissidents, c'est-à-dire créateurs. Une société où les créateurs seraient représentatifs relèverait de cet esprit totalitaire : voilà pourquoi, jeunes gens si bien doués, l'on s'inquiète. Non, les créateurs ne sont pas représentatifs. Mais sans eux, une société perd

son imaginaire et s'étirole ; et cette grosse fatigue entraîne des conséquences collectives importantes, voyez l'Italie d'aujourd'hui.

Du temps de Bernard Pivot, on voyait quelquefois des créateurs sur les écrans de France 2. Muets comme des carpes, ivrognes, irascibles, timides, difficiles, mauvais clients, clients géniaux, ils apparaissaient soudain dans toute leur violence et l'écran s'en trouvait transformé. Bernard Pivot savait les prendre comme ils sont, craintifs et mal léchés. Ils s'interrompent, hésitent, parlent avec des mots lents ; le silence est leur lot, qu'il ne faut surtout pas couper au montage (20). Nadine Gordimer longuement écoutée par Frédéric Ferney, c'est cela - le dimanche matin sur France 5. Jacques Derrida reçu par Giesbert sur France 3, c'est cela, en pleine nuit. Arno, bouleversant en direct sur le plateau d'un Fogiel très ému, c'est cela, mais il est 1 heure 20. Claude Lévi-Strauss dans l'émission de Guillaume Durand, c'est cela - on n'est pas loin de minuit. On voit encore de ces sauvages dans l'émission de Philippe Lefait et dans celle de Philippe Labro, mais évidemment, la nuit. C'est bien, la nuit, pour eux. Est-ce bien pour le public ? Non, cent fois non.

Confronter un large public à son altérité, c'est nécessaire. Lui faire crédit de sa capacité à se laisser bouleverser, c'est nécessaire. Si, avec "C'est mon choix", le service public choisit de confronter le public à des personnages singuliers puisés dans son voisinage, pourquoi ce même public serait-il privé de ceux qui en font œuvre ?

- On voudrait bien, mais "ils" s'en vont, répète l'Oursin sans se lasser.

Eh bien ! Déployez vos talents pour leur donner l'envie de rester. Soyez donc un peu fous, allez voir ce que représentent les insignifiants de vos

statistiques ; projetez-vous dans l'avenir, sachez un peu rêver, filoutez donc votre employeur. Ce n'est pas votre travail ? Raison de plus.

Tout compte fait, on se trouvera bien d'adopter la définition de la culture proposée par Jean-Jacques Aillagon ; ce n'est pas parce qu'il est le ministre commanditaire qu'on ira se priver d'une bonne idée.

"La culture, c'est ce qui fait oeuvre". Suffisamment large, cette définition n'exclut aucune forme nouvelle. En terme de télévisions, elle porte un nom affreux, le "stock" ; on aimerait connaître le nom de l'ahuri qui inventa cela pour désigner les oeuvres. L'oeuvre s'oppose au "flux", c'est-à-dire aux programmes éphémères. Ce qui fait oeuvre reste ; l'oeuvre est dans la durée. Oui, cette définition convient.

On évitera d'aller se frotter de trop près au casse-tête de la définition de l'oeuvre audiovisuelle, définition qui permet au Centre National de la Cinématographie d'abonder des projets en finances, puisées dans le compte de soutien. Casse-tête, assurément : en novembre 2001, à cause de la qualification de l'émission *Popstars* comme oeuvre audiovisuelle, le CSA publie un communiqué annonçant une large consultation publique en concertation avec le CNC, laquelle s'achève en avril 2002. Le résultat est encore tâtonnant. *Popstars*, est-ce une oeuvre audiovisuelle ? La réponse est oui, mais elle est contestée. En fait, on ne sait pas trop. On s'essaie à trier. On n'y parvient pas. Mais l'affaire est ouverte, et c'est épatant.

A travers toutes ces incertitudes, on comprend surtout que la culture, c'est le casse-flux. C'est épatant, car ainsi définie, la culture comprend la création audiovisuelle au sens le plus simple du terme. On n'entend pas par là

seulement les fictions, documentaires de création, retransmissions, et autres genres reconnus comme oeuvres traditionnelles, mais aussi, plus rares, les inventions de forme sur le petit écran.

On demande l'impossible ? Bien sûr que non. Tard dans la nuit, on voit des choses magnifiques sur les écrans de France 2 et France 3. L'invention n'est pas loin, juste derrière la porte ; les talents surabondent, il faut les laisser libres.

L'audience ? Oui. Plus tard. On y viendra. En attendant, préconisons.

- **Pour renouer le lien avec les créateurs de toutes disciplines, on aimerait suggérer une nouvelle fonction dans l'organigramme de France Télévision. Un directeur des arts et de la Culture, une personne en charge du dialogue avec les arts, au même niveau hiérarchique que le Directeur de la stratégie et des programmes,** qui se trouve actuellement en charge du dialogue avec le cinéma.

Le cinéma est pourvu, mais les autres arts sont orphelins. On aimerait que les artistes aient dans le service public un répondant, avec qui ils pourraient dialoguer. Connaissant le monde extérieur, le Directeur des arts et de la culture aurait également pour fonction de relier les événements sur écran aux événements de la vie culturelle.

- Dans le même esprit, on trouverait féconde **l'installation d'une structure légère, vouée à la recherche, et destinée à favoriser l'invention et l'innovation.**

Autrefois, grâce à l'héritage de l'illustre ingénieur Pierre Schaeffer, le service de la recherche de l'Institut National de l'Audiovisuel (direction de la

production de création et de recherche) trouvait sur les écrans du service public des débouchés rendus obligatoires par le cahier des charges. Que cette obligation ait disparu pour des raisons de concurrence avec les producteurs, passe encore. Mais que l'espace nécessaire de l'innovation sur les écrans du service public soit réduit à néant, la chose est grave. On n'a guère envie de placer cette idée dans le cahier des charges, qu'on trouve étouffant. Mais ce dont on est sûr, c'est que sans recherche d'inventions, le service public s'affaiblit.

On aimerait. Ces deux mesures relèvent, évidemment, du seul bon vouloir de l'Oursin. Aucune autorité au monde ne peut en décider à sa place.

2. L'audience, le contenu, le désir

Il n'y a pas de solutions miracle pour un service public confronté aux rudes lois de l'audience. Obnubile-t-elle l'Oursin au point de l'aveugler ? Peut-être.

Mais peut-on décider que l'exigence d'audience ne compte pas pour le service public ? Non. On ne peut pas décider ça.

2.1. Tenir son rang : l'audience

Contrairement au service public français, la BBC ne tire aucune de ses ressources de la publicité. Entièrement financée par une redevance qu'elle perçoit elle-même, gérant ses programmes en toute indépendance en fonction d'une Charte établie pour dix ans, la BBC devrait dormir sur ses deux oreilles, d'autant que, fait admirable, elle tient le leadership devant les chaînes privées. Eh bien ! La chasse à l'audience y est pourtant la règle - au point de compromettre la qualité culturelle de ses programmes. N'empêche, *mordicus*, audience à tout prix ! Et c'est logique, en somme : garder le leadership de l'audience est un devoir civique pour un service public libéré de la publicité.

Chez nous, c'est presque le contraire. Le leadership est tenu par une chaîne privée ; pour une part importante, le service public dépend économiquement de la publicité ; malgré ces différences, le résultat est identique, et la chasse à l'audience domine les esprits. On aurait tendance à penser qu'en termes de géopolitique audiovisuelle, le mécanisme est exactement le même pour France Télévision et pour la BBC : maintenir le rang.

Dans un document présenté au Parlement en 1994 sur ordre de la reine, le Secrétaire d'Etat pour le patrimoine national dessina l'avenir de la BBC, avec un sous-titre dépourvu d'ambiguïté : "Au service de la nation, présent sur le

market mondial". Voilà qui ne s'embarrasse pas de vains débats sur l'identité nationale : le service public de l'audiovisuel en est l'un des piliers.

Ce n'est pas seulement une question nationale, c'est une question d'influence géopolitique. C'est pourquoi on insiste tant sur l'inscription de l'audiovisuel public dans la Constitution française.

Sagement, les préconisations du gouvernement de Sa Majesté prévoient que la BBC sera "capable d'évoluer vers une entreprise internationale ayant ses activités dans le multimédia, en partant des ses services commerciaux actuels pour des auditoires nationaux et d'outre-mer. Ces entreprises devraient être séparées de ses services publics, qui sont financés à partir de la redevance et des subventions de l'État versées par le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth." Laissons de côté l'agencement des ministères, la rentabilité séparée des entreprises de multimédia, et voyons la suite, qui explique le besoin d'audience : "La BBC devrait continuer à diffuser une gamme très large de programmes de radio et de télévision pour des gens ayant des goûts et des intérêts différents et de tous âges. *Il ne devrait y avoir aucune réduction dans le nombre de chaînes de radio et de télévision de la BBC au Royaume-Uni.*"

En clair, la mission la plus importante du service public de la BBC consiste à maintenir son périmètre, à le défendre si nécessaire. Le gouvernement britannique a bien compris *l'enjeu international* du service public national ; *mais à cause de cet enjeu fondamental, le service public doit maintenir le leadership de l'audience à tout prix.*

Malgré des différences en termes de financements, on ne voit pas que l'enjeu soit fondamentalement différent du nôtre. On en déduira logiquement

que la chasse à l'audience que pratique l'Oursin n'est pas exagérée, ni condamnable.

- Comment, vous les exonérez si facilement ? L'audience, ils n'ont que ce mot à la bouche, c'est un prétexte pour tout refuser...

L'audience ! C'est un mal, dit-on, qu'on prend en altitude. Sur les sommets, privé d'oxygène, l'organisme suffoque et enraye l'esprit : mal d'audience. Cette intoxication provoque une monomanie : tout pour l'audience, rien que l'audience, aimez-vous l'audience ? On en a mis partout.

- Elle est drôlement bien, votre émission !

- Pas du tout, vous avez vu l'audience ? On a été doublés par TF1.

Et là, ça ne va plus. Vite, il faut quitter les sommets, redescendre sur terre, où vivent les mortels.

2.2. Avec les téléspectateurs

Nul ne connaît l'avis des téléspectateurs, destinataires réduits au rôle de muets du Sérail. Qu'ils se passionnent pour la course à l'audience est douteux. En revanche, selon l'actuelle médiatrice des programmes, il ne fait aucun doute qu'ils réclament à cor et à cris la considération, le respect, la qualité : ils veulent qu'on respecte les horaires, qu'on ne change pas les programmes sans les

prévenir, qu'on leur permette d'enregistrer sur leurs magnétoscopes en toute sécurité sans délai ni retards, qu'on ne fasse pas injure à leur intelligence en leur servant des sornettes infantiles, qu'on leur parle en français, et, bien sûr, qu'on ne programme pas les émissions culturelles en pleine nuit.

Dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens, pacte entre l'Etat et France Télévision contresigné par plusieurs ministres, le téléspectateur est inscrit, en toutes lettres, au centre du dispositif. Ce n'est pas tout. Élaborée avec beaucoup de soins et un grand enthousiasme, publiée en juin 2002 après dix-huit mois de travail, la Charte de l'antenne de France Télévision est là pour leur répondre, ce qui est important, essentiel, mais...

Peut-être faudrait-il expliquer davantage. Car le souci d'audience de l'Oursin n'est pas simple. Une fois posé que l'exigence d'audience est consubstantielle au service public, il faut bien constater qu'en France, elle se heurte à la Concurrence.

Autant l'appeler par son nom, TF1. Il est vrai qu'en 1986, fut privatisée une chaîne du service public, dont les ressources proviennent désormais en totalité des écrans publicitaires et du parrainage. Il est vrai que, comme le fait remarquer Gabriel de Broglie, la chaîne privatisée emportait avec elle de nombreux avantages : les couleurs du drapeau tricolore, le dossard numéro 1, le fond de grille du service public. Détails ? Oh non. L'inconscient collectif fonctionne presque entièrement sur ce genre de signaux. TF1 partit donc avec le leadership.

Mais il est vrai aussi que les chaînes privées ont signé avec le CSA des conventions comprenant des obligations culturelles, auxquelles elles satisfont

avec une bonne grâce relative. En un sens, on peut dire que TF1 a gardé de ses origines un esprit de service public qui ne facilite pas la distinction. Il est également vrai que la concurrence existait, assez rude, entre deux des chaînes du service public, bien avant la privatisation.

La concurrence n'est pas un mal en soi. La chiffrer est une autre affaire, qui pêche par insuffisance. Pour raffinée qu'elle soit, précise et rigoureuse, la mesure de l'audience ne propose que des chiffres, rien sur la qualité. Il est clair qu'une télévision de service public ne peut être jugée sur des critères chiffrés, en tout cas, pas seulement. Que manque-t-il ? Oh, c'est simple.

Il manque les voix des téléspectateurs, leur degré de contentement.

Pour s'exprimer, en dehors des associations représentatives, les téléspectateurs commencent à avoir les moyens directs. Causer sur Internet, écrire dans les journaux, correspondre avec les médiateurs, magnifiques vigies de France Télévision et bientôt - tout de suite ! - s'adresser au centre d'appel qui, sur le modèle de celui de la BBC, répondra avec l'aide de "télé-conseillers".

Mais les téléspectateurs commencent aussi à bien s'organiser : apprenant, dieu sait comme, que le jeu "Pyramides" risquait de disparaître, ils inondèrent de leurs protestations le site Internet, les boîtes postales, le ministre et même la rapporteuse. Des centaines de lettres, réunies par des clubs. Des clubs ! On n'est pas fâché de constater l'émergence de consommateurs de télévision organisés, capables de donner de la voix.

Par ailleurs, tout le monde le sait, il existe des associations de téléspectateurs représentatives, comme l'Association européenne des

télespectateurs et des auditeurs, comme Les Pieds dans le Paf et Media Télévision Télespectateurs (fondée par la Ligue de l'Enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales). Cependant, si l'on peut percevoir colères et indignations, rien de tout cela ne permet d'avoir un réel aperçu sur le contentement des télespectateurs. Pour en avoir le coeur net, il faudrait les consulter régulièrement.

La nécessité s'en fait tellement sentir que Pascal Josèphe, fin connaisseur de la chose télévisuelle, prépare un "qualimat", vieille idée déjà énoncée par feu le président Philippe Guillaume en son temps. Qu'est-ce que le "qualimat" ? Un baromètre qualitatif de la télévision, fondé sur des "pannels de publics" significatifs. Confronté à la même exigence, Mediamétrie propose deux solutions : des audimètres permettant le recueil régulier d'indices de satisfaction par émissions, ou bien, sur les foyers équipés en numérique, une solution logicielle téléchargée sur les décodeurs. Le qualimat et l'audimètre sont chers, et la solution logicielle, incomplète, mais on pressent que la prochaine étape de la télévision en France - privée, publique - passera forcément par des mesures de qualité.

En attendant, la loi d'août 2000 prévoit que, pour vérifier la satisfaction des télespectateurs, serait institué un Conseil consultatif des programmes, composé de télespectateurs, et qui siègerait deux fois par an, dont une fois avec le conseil d'administration de France Télévision (21).

Cet article de la loi n'a pas été suivi d'effets. Sitôt voté, sitôt planqué. Il paraît que ce n'était pas une bonne idée ; que déjà, de telles expériences avaient été tentées, dans la confusion et le désordre ; que jamais, on ne parviendrait à mettre sur pied une commission de télespectateurs suffisamment représentative.

En vertu de quoi les choses s'enchaînent. Personne n'a réussi à ficeler le décret d'application, qui, s'il n'existe pas, vide une loi de son sens.

Sur quoi a-t-on buté ? Sur deux choses : le tirage au sort dans le fichier de la redevance et la quantité des "jurés" sélectionnés.

Le tirage au sort s'inspire de la composition d'un jury d'assises ; mais il ne faut pas confondre méthode et objectifs. La méthode du tirage au sort qui vaut pour un jury d'assises ne signifie pas - évidemment ! - que la commission de téléspectateurs siègera comme un tribunal : cette facile confusion a beaucoup trop servi pour discréditer l'article de la loi. Au demeurant, on ne sache pas que la composition des jurys d'auditeurs ou de téléspectateurs pour donner des prix littéraires estimés (22), ait jamais suscité la moindre protestation ; preuve que le public, s'il est correctement associé, peut faire des prouesses.

Malheureusement, le chiffre retenu par la loi paraît trop petit, 20 personnes. Selon les très intelligents jeunes gens de tout à l'heure, le bon chiffre serait de 50 personnes : ainsi gonflé, il permettrait d'établir des quotas répartis entre jeunes (16 à 24 ans), vieux (plus de 50 ans - maudite ménagère !) et le reste d'actifs, sans oublier de veiller à la parité. Comme pour un jury, on aurait la possibilité de récuser les farces du hasard, jusqu'au remplissage fixé par les quotas. Ce conseil aurait droit à une formation de dix jours, et serait partiellement renouvelé chaque année. Les trois médiateurs - le médiateur de l'information de France 2, celui de l'information de France 3, et la médiatrice des programmes, France 2, France 3, France 5 - paraissent particulièrement bien placés pour être associés à cette mise en oeuvre.

Mais on doit à la vérité de dire que le principe du tirage au sort sur le fichier de la redevance suscite de fortes réticences. Le hasard choisira-t-il de vrais amateurs de télé ? Seront-ils convaincus, consentants ou simplement passifs ? Et comment financer leur rassemblement en un seul lieu ? Pour toutes ces raisons, se fier au tirage au sort, est-ce raisonnable ?

Il existe une autre solution. On peut mettre sur pied le Conseil consultatif des programmes en associant des représentants des associations de téléspectateurs. Les membres désignés ne devraient pas leur fonction au hasard, mais à un choix nettement plus représentatif. Si l'on veut adopter cette solution, il faut changer l'article de la loi, et repasser devant le Parlement.

Qu'on choisisse l'une ou l'autre solution ! Il n'est pas juste d'écartier la représentativité des téléspectateurs sous prétexte qu'on n'a pas réussi à les trouver. Il n'est pas normal - mais tellement français ! - de passer par pertes et profits le recours aux citoyens. S'agissant de France Télévision, il est indispensable de confronter l'offre et la demande. Pour sortir la demande de son carcan chiffré, il faudra bien se mettre à l'écoute des représentants du public. Un parlement de plus, une autre commission ? Oui. On ne peut plus s'appuyer sur le public sans l'écouter.

On préconise, au choix :

1) la mise en oeuvre rapide du décret d'application de la loi sur le Conseil consultatif des programmes, en espérant qu'on pourra sans encombre passer de 20 à 50 le chiffre des jurés requis.

2) le changement de l'article de la loi d'août 2000 qui préside à la composition du Conseil consultatif des programmes, dont les membres désignés seraient des représentants des associations de téléspectateurs.

Restent enfin les moyens issus de l'extérieur de France Télévision.

D'abord, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel pourrait se libérer d'une évaluation quantitative trop limitée, en se donnant les moyens d'émettre des avis qualitatifs motivés, comme il le fait, d'ailleurs, de temps en temps dans la lettre du CSA.

Enfin, l'Institut de France pourrait, s'il en accepte l'idée, donner une fois l'an son opinion sur la qualité des programmes du service public.

2.3. Tenir son rang : le manque d'argent

On sait que les priorités budgétaires, la dette publique à rembourser, la croissance incertaine et les risques de guerre ne prédisposent pas à de tels énoncés. On le sait, mais il faut être sérieux une bonne fois : France Télévision n'a pas assez d'argent.

Depuis combien d'années le sait-on ? Quinze ans, vingt ans ? C'est incompréhensible, mais les faits sont têtus : aucun gouvernement, ni de droite

ni de gauche, n'a voulu établir un vrai service public en France. Trop cher, un service qui occupe un bon tiers de la vie des français ? Trop cher, un outil pour sceller l'univers des valeurs communes, l'identité ? Trop cher, un media dont les politiques ont besoin pour faire connaître leurs propositions, pour expliquer leurs décisions ? Trop cher, un moyen de stimuler la production autonome de films et téléfilms français ? Trop chers, cette garantie de la démocratie, ce vecteur pour que le pays tienne son rang ? Quand de grands pays européens comme l'Angleterre et l'Allemagne déboursent, conscients de l'enjeu, comment se fait-il qu'en France, ça lésine ?

Quelles que soient les règles de calcul, les services publics anglais et allemands sont mieux dotés que les nôtres, d'environ la moitié. La moitié, c'est énorme ! Et voir que l'État se contente de 2 % d'augmentation par-ci, ou 3 % par-là, c'est malheureux. On a lu dans la presse deux lignes d'un article dont l'auteur désirait qu'on les adopte, et on le fera volontiers : oui, une bonne télévision "coûte cher", et toute autre assertion serait en effet pervertie.

Pour autant, la cherté demande à être éclairée.

Depuis la loi d'août 2000, France Télévision doit trouver 40% de ses ressources dans la publicité. C'est à cause de ces 40% que l'audience occupe une place stratégique dans les programmes du service public. Au point de menacer certains programmes ? Tel n'est pas l'avis de la régie publicitaire.

Dans un monde idéal qu'on ne désespère pas de voir un jour, les ressources de la télévision publique française seront indépendantes de la publicité. Plus un atome de pub, plus un seul lessivier, disparition de ce fantôme auquel Bernard Pivot adressa un jour ses remontrances, la fameuse

ménagère de moins de cinquante ans. On la connaît, celle-là ; du temps de Pierre Desgraupes, elle était, à l'entendre, mercière à Périgueux. Comme tout le monde le sait, elle fut inventée par les grands lessiviers américains des années 50, à l'époque du plan Marshall ; c'est dire ! Elle n'est plus tout jeune ; elle a des rhumatismes, un peu de surdité, bref, elle a vieilli. A supposer qu'elle soit née avec les lessiviers, elle vient d'outrepasser ses cinquante ans. Oui, la mettre au repos, elle, et sa progéniture, "le responsable des achats du ménage", voilà qui ne serait pas du luxe.

Quoique. Dans notre petit groupe de travail (23), un désaccord assez vif se fit jour. Libérer entièrement le service public de la publicité, n'est-ce pas courir le risque d'un élitisme forcené ? En laissant la bride sur le cou aux programmeurs du service public, on craindrait qu'ils ne se fassent plaisir à eux-mêmes, négligeant le travail de séduction d'un large public. L'argument fut assez fort pour freiner les pulsions anti-publicitaires. Puis, de fil en aiguille, on se prit à avoir des pensées hérétiques.

Selon la loi d'août 2000, les écrans publicitaires sont réduits de 12 à 8 minutes par heure, séparés en écrans de 4 minutes chacun. La réforme appliquée, on eut le sentiment qu'elle n'est pas perceptible, et que la réduction n'a eu aucun effet. Les mois aidant, comme l'on pataugeait dans les difficultés du financement du service public, on pensa qu'il serait plus simple de revenir à 12 minutes par heure. Ce n'est pas la libération des Purs du service public, mais c'est une libération tout de même : les ressources augmentant, le financement est *ipso facto* renforcé.

Il y a plus. En enquêtant du côté des annonceurs, l'on découvrit que la publicité n'a pas seulement diminué en volume proportionnellement à la

réduction de la durée des écrans publicitaires. Par l'un de ces phénomènes pulsionnels qu'affectionne la Bourse, les annonceurs désertèrent en masse les écrans du service public, persuadés que l'étape d'août 2000 n'était qu'un avant-goût, et qu'on allait tout droit à la disparition totale de la publicité sur le service public. D'après la régie publicitaire, cette désertion serait sur le point de finir, mais ce n'est pas encore l'avis des annonceurs. N'ayant aucun moyen de trancher, faute de compétences, on se contentera de constater qu'une fois de plus, le législatif a fait en matière d'audiovisuel un travail inachevé. Mi chèvre, mi chou, entre la libération totale et l'asservissement. Alors, revenir aux 12 minutes ?

On doit à la vérité de dire que, malgré quelques enthousiasmes vite réfrénés, les dirigeants du service public n'ont exprimé sur ce point aucun désir. L'Oursin est devenu prudent. Son président redoute les effets à Bruxelles. Lorsqu'on est passé de 12 à 8 minutes par heure, le dossier n'a pas été "lavé", explique-t-il ; compte tenu d'une telle réduction des écrans publicitaires, on aurait dû exiger le renoncement à toute plainte posée devant la Direction de la concurrence à Bruxelles, la terrible "D. G. IV". Or ce ne fut pas fait. Revenir à 12 minutes, si l'on a bien compris, ferait surgir une gerbe de plaintes devant la Direction de la concurrence, d'autant plus fortes à cause de cet oubli.

Il y a plus grave. Pour revenir de 8 à 12 minutes, il faudrait repasser devant le Parlement. Malheureusement, confronté à l'audiovisuel, tous partis confondus, le Parlement, en France, menace régulièrement les grands équilibres du service public. Au Sénat, autrefois, Jean Cluzel, rapporteur des crédits de l'audiovisuel à la commission des Finances pendant près de vingt ans, ne cessait d'alerter sur ce point. Il avait terriblement raison. Quelle malédiction a

donc frappé l'État français pour qu'avec tant de brio et depuis si longtemps, il endommage sa télévision publique? C'est à se demander si, d'aventure, ministres et parlementaires regardent quelquefois leurs écrans.

Il paraît qu'un ministre s'indigna de l'horaire d'une émission scientifique, 17 heures 30, en pleine après-midi et comment voulez-vous qu'un ministre regarde ? Allez, changez-nous ça, mettez-nous ce programme à des heures où les ministres ont le temps. L'anecdote est-elle préhistorique ? Oui dans l'esprit, non dans la chronologie; c'était il y a moins de six ans.

2.4. Traiter des contenus

Faisons un rêve. Soutenu par les pouvoirs publics, l'Oursin aurait le droit de programmer la culture quand il fait encore jour, ou en début de soirée, ou pas trop tardivement, sans risque d'être pénalisés pour baisse d'audience. Bref, tout s'arrangerait. Il n'y aurait plus qu'à....

Mais c'est juste le contraire. Il n'y aurait plus qu'à traiter, en urgence, les séquelles d'un trop long exil, les vieilleries. Car enfin, si les programmes culturels ont du mal, c'est aussi que leur mise en scène est trop souvent vieillotte. Il ne serait sans doute pas très honnête d'éviter, sur le plan du traitement audiovisuel, les difficultés dans lesquelles se trouvent aujourd'hui le théâtre, la musique, la chanson, les arts plastiques, avant de s'occuper des cas "faciles", films, fictions et documentaires.

On tournera autour de l'oeuvre, notre pivot. On s'occupera du commentaire sur les oeuvres extérieures à la télévision - les oeuvres d'art ; de la création de formes nouvelles à la télévision ; enfin, des oeuvres audiovisuelles singulières, audacieuses, écartées, pour l'instant, des grilles de programme.

En essayant d'examiner ces difficultés une à une, on ne prétend aucunement les résoudre.

L'écran, le rideau rouge

Prenons la plus extrême, celle que pose le théâtre. Comment le retransmettre ? Le capter ? Recréer ? Dès 1975, un colloque se posait la question. Heureuse époque : la place du théâtre à la télévision n'était pas contestée. Mieux, on savait déjà ce qu'aujourd'hui, la télévision semble avoir oublié : c'est elle qui "pille le théâtre", comme le dit justement Jean Capin (24) ; et l'on a entendu récemment Pierre Wiehn rêver en public d'adapter Molière en feuilleton, un jour, tant les dialogues ont l'air écrits à cet usage.

Au nombre des mythes fondateurs du service public, on trouve Les Perses dans la réalisation de Jean Prat, en 1961. C'est un classique, tout le monde en parle, même ceux qui ne l'ont pas vu. Jouée par le groupe du théâtre antique de la Sorbonne, la tragédie d'Eschyle en noir et blanc est encore aujourd'hui considérée comme l'événement premier en matière de théâtre télévisé. Récemment, quelqu'un affirmant que Les Perses avaient, sur l'unique chaîne de l'ORTF, "fait un tabac", Pierre Wiehn répliqua vivement : "On n'en sait rien ! On n'en sait rien..." Pour cause : aucune étude d'audience n'existait à l'époque. L'événement fut donc simplement prestigieux, ce qui n'est pas insignifiant. Et il fut regardé dans le moindre bistrot du plus petit village,

jusqu'en Lorraine. Pour toutes ces raisons, la diffusion des Perses s'inscrit dans l'histoire des formes du pays, au même titre que l'Illustre Théâtre de Molière et la Pyramide du Louvre.

L'eau ayant coulé sous les ponts depuis lors, les chaînes généralistes de la télévision publique ont filmé à plusieurs reprises le répertoire de Molière, patrimoine historique du théâtre, tel qu'il est présenté dans sa maison, la Comédie française ; c'est bien le moins. Selon une étude commandée par France 3 en date de 1998, si l'idée de diffuser Molière est un quasi-devoir reconnu par le panel des téléspectateurs, les conditions de préparation de la réception sur les antennes laissaient à désirer, au sens propre du terme : sans annonce, sans tam-tam, Molière, comme tous les autres, s'écroule. D'abord, il faut filmer - et décider comment - ; ensuite, il faut préparer son public. Mais on n'en est plus là ; on n'a pas vu Molière depuis un bon bout de temps.

Au stade actuel sur France Télévision, le seul théâtre retransmis par captation - l'été, et à la nuit tombée - est du genre boulevard. L'Oursin, on l'a vu, s'est fait là-dessus son idée.

On ne sait pas grand chose des conditions de réception du théâtre avant l'irruption de l'Audimat dans le paysage audiovisuel, mais on sait qu'aujourd'hui, les captations théâtrales ont encore bien du mal. Émises pour traverser une salle, les voix d'acteurs tonitruent sur le petit écran ; souvent, le son des pas sur les planches est terrible ; parfois, les cadrages balancent entre plans larges et gros plans, sans parvenir, sauf exception, à suivre le tracé des comédiens dans l'espace. Un jour, sur Canal Plus, quelques fous d'aventure eurent le courage extrême de diffuser en direct Le Misanthrope. Formidable idée ! Digne du service public. Las... Les micros n'étaient pas perchés. Et le

moindre contact entre acteurs produisait le même effet que, dans *Chantons sous la pluie*, l'entrechoquement des perles du collier que l'actrice du muet tripote sur ses seins, à l'aurore du cinéma parlant. Il y a dans le surgissement brut du théâtre à la télévision une incongruité sonore, une incohérence de l'espace.

Ce fut très souvent dit, le genre du théâtre n'a rien de commun avec la télévision. Dans le colloque de la Fondation Singer-Polignac tenu en mars 2000, organisé par Démocratie Médias, Jean-Pierre Miquel (25) et Catherine Hiegel ne mâchent pas leurs mots : "... dès que le théâtre est filmé, ce n'est plus du théâtre", dit par exemple la comédienne. C'est l'évidence. Le spectateur paye sa place pour voir une troupe d'acteurs tenir en respect un public dans le noir ; sortir de la salle quand on n'est pas content demeure une transgression malaisée ; et le rituel persiste, même sans rideau rouge. L'émotion qui circule entre la scène et la salle n'est jamais garantie, tant elle est fragile ; le plaisir du théâtre participe largement d'être sous la menace. Un coup de vent, un mot de travers, un pas de trop, l'émotion s'évanouit. Enfin, le spectateur qui regarde jouer des acteurs peut balayer le champ de l'action s'il le désire, mais aussi, s'il le veut, fixer son regard sur un visage, un décor, ou bien cet inconnu qui entre côté jardin, et qui va bouleverser l'histoire de fond en comble. Il a le choix.

Assis gratuitement devant l'écran, le téléspectateur, lui aussi, a le choix ; il peut zapper. Jamais, jusqu'à présent, il n'aura eu le choix entre la totalité du plateau et une silhouette, un visage, un drapé, une main, un soupir. Non, le téléspectateur voit des plans qui lui sont imposés. Cette représentation sur le petit écran n'a plus rien à voir avec le théâtre. Et pourtant, chose étrange, les vieilles rediffusions des représentations captées dans la série "Au Théâtre ce soir", conservées à l'INA, remportent un réel succès. Pourquoi ?

Conscients de la nature du rite, les téléspectateurs amateurs de théâtre réclament, ils ont raison, le retour des grands symboles du genre : rideau rouge, brigadier. Oui, ces effets-là firent en partie le succès de ce très vieux modèle du service public. De la même façon, les plans de coupe sur le public et les rires signalaient heureusement la présence de la communauté réunie, sans laquelle n'existe aucune représentation théâtrale. Mais surtout, ces vieilles rediffusions ont le charme puissant de l'*archive*, qui fait mouche : les mêmes qui, à l'époque, jugeaient insupportables les pièces de boulevard, les regardent aujourd'hui avec attendrissement et leur progéniture y trouve le plaisir rare qu'on prend à regarder un film en noir et blanc.

Ce charme de l'archive, incomparable, demeure trop peu utilisé ; mais puisqu'on voit depuis une vingtaine d'années des grands lieux de théâtre projeter des archives - films, télévisions -, on ne voit pas pourquoi France Télévision ne se servirait pas davantage du charme des vieilles captations. Problème : où les trouver ? L'absence de mémoire visuelle sur l'histoire du théâtre en France est un malheur que nous n'avons pas fini de subir.

En ce sens, on ne peut que louer l'initiative que représente la COPAT, coopérative de captations théâtrales déjà bien fournie en cassettes et en DVD, et qui a réussi, depuis quelques années, à programmer sur TPS Multivisions des saisons de théâtre en quantité non négligeable. Au demeurant, des artistes comme Ariane Mnouchkine et Bernard Sobel ont de longtemps compris qu'il fallait s'archiver soi-même, ou "en famille". Au-delà de la beauté qu'ils filment l'un et l'autre en transformant l'espace de leur théâtre en image, sur la durée, les captations d'archives sont gagnantes.

L'une des meilleures solutions fut inventée par Jean-Michel Ribes et son ami Topor, qui, écrivant "Palace" pour le théâtre, le réalisèrent pour Canal Plus. "Palace", ce classique souvent rediffusé, ne fut jamais joué au théâtre, dont il était issu. Et Ribes a bien raison d'insister sur la force intrinsèque de l'écriture du théâtre, qui, hors de la scène, passe à la télévision sans coup férir. (26)

La confrontation entre deux maîtres d'oeuvre, celui pour le théâtre, celui pour la télé, n'est peut-être pas la bonne solution, sauf à les faire travailler sur la longue durée, comme le fit la BBC. A moins que le metteur en scène et le réalisateur ne fassent qu'un. Depuis une décennie, on y réfléchit sur Arte, où Patrice Chéreau, seul maître à bord, résoud le problème en déplaçant les conditions du théâtre en studio. Vieux comme la télévision, le film de théâtre n'a rien perdu de ses attraits : tout récemment, on a vu Bérénice de Racine, co-production Arte et TF1, avec Carole Bouquet, Gérard Depardieu, Jacques Weber, et Ruy Blas, sur France 3, avec les mêmes acteurs. Cette formule présente une difficulté qu'il est important de connaître : le film de théâtre coûte infiniment plus cher qu'une captation. Il est même arrivé, avec le répertoire de Sacha Guitry, que des films de théâtre soient produits comme du cinéma, sortis en salle, réalisés dans un bel esprit d'innovation, et bien sûr, diffusés sur le petit écran.

Musiques : du direct avant toute chose

Toutes les musiques ne sont pas sacrifiées, tant s'en faut : on trouve sur les écrans de France Télévision des concerts de rock, de rap, de soul et de techno, et même Manu Chao qui n'est rien de cela. Les vrais problèmes ne sont pas dans ces styles récents. Deux styles sont évacués pour l'instant : la musique classique et la chanson française.

Il existe en musique télévisée un mythe fondateur qui a la même portée, la même force que Les Perses : l'oeuvre de Beethoven, remarquable travail de Jean et Brigitte Massin à l'occasion du bicentenaire de la naissance du compositeur, en 1970. Ton neuf, vif, intelligent, faisant surgir le désir d'oeuvre et d'écoute. C'était l'aube des images, le temps facile.

Dans un récent numéro des *Écrits de l'Image*, Eve Ruggieri décrit assez bien ce qu'on voit d'un concert de musique classique : "Au moment du solo de clarinette, un monsieur qui souffle dans son instrument. Puis le pianiste qui s'applique sur son clavier..." (27). On pourrait ajouter le gros plan sur la bouche ouverte de la soliste qui chante à pleine voix, sur le visage inerte du musicien qui attend de taper sur son gong, ou sur les doigts agiles de la harpiste - très bien, la harpiste. Un concert de musique classique est difficile à filmer, c'est vrai. Et pourtant, l'un d'entre eux, bonbon en chocolat dans son écrin, fait recette chaque année : capté dans la salle dorée du Musikverein à Vienne, c'est le concert traditionnel du Nouvel An, composé de valse, de marches et de polkas, mais jouées par les musiciens de l'Orchestre Philharmonique de Vienne. Un événement en soi, un vrai rituel, retransmis en direct dans le monde entier et comme de juste, superbement filmé.

Mais c'est une exception, un rituel, une fois l'an. Il faut bien reconnaître qu'avec les instrumentistes de musique classique, orchestre symphonique ou musique de chambre, les images ne sont pas à la hauteur du beau. La vaillante entreprise lancée par Radio-France, qui consista à faire exécuter le *Requiem* de Verdi au Stade de France dans un dispositif visuel intéressant, n'a pourtant pas suffi à lever cet obstacle pour la retransmission à la télévision : pourtant, sous la baguette de Jean-Claude Casadesus, la musique s'envolait.

Pour pallier le déficit visuel de la musique sur le petit écran, la télévision autrichienne n'hésite pas - quel toupet - à incruster sur les valse du concert du Nouvel An des figures de danse classique en tutu long, dans des décors d'un kitsch affirmé. C'est franchement hideux, au point de devenir gênant pour l'audition. Du moins essaye-t-on ; c'est un début. Ah ! Si l'unité de recherche de France Télévision se consacrait à cette difficulté spécifique, sans doute trouverait-elle comment sortir de là !

Comparable à la fragilité du théâtre, celle de la musique présente des difficultés analogues pour une retransmission, multipliée par cent quand il s'agit d'un orchestre symphonique de cent vingt musiciens. La difficulté décroît lorsqu'on passe à la musique de chambre. Et quand il s'agit d'un soliste, les choses s'arrangent. Aussi mythique que Les Perses, le fameux Grand Échiquier de Jacques Chancel, au plateau 1 de la SFP, agissait fortement sur le public en lui montrant des musiciens. Comment ? En direct, de très grands solistes. Si l'on veut retrouver la fragilité, le direct, évidemment, s'impose. Rien ne remplacera jamais l'émotion que suscite un musicien qui joue tout seul sur l'écran, en direct.

C'est devenu très rare. Au mieux, on n'a à se mettre sous la dent que le bizarroïde "direct différé", concept contradictoire. Oublions le direct, parlons des instruments qui accompagnent le chant. Sur la piste du cirque d'Hiver à Paris, il y eut en novembre 2002 un piano (28). Un vrai, très long, très noir, un piano de concert. On chanta sur la piste, c'était une renaissance. Il était arrivé qu'on puisse voir Christophe auparavant ou bien Manu Chao, les deux à la guitare. Moins chère qu'un Steinway à installer, la guitare est en effet démocratique. Mais un violon est-il plus lourd à transporter ? On rêverait de

voir Hilary Hahn nous jouer du violon, si possible en direct. Oh oui, s'il vous plaît, montrez-nous ça, l'une des plus grandes musiciennes de notre temps jouer sur son instrument, seule, et en direct, un peu longuement...

En matière de retransmission de musique symphonique, les images sont à inventer. Mais s'agissant de solistes, c'est la recette qui s'est perdue. Citons Alain Duault : "... la télévision dispose de moyens techniques fabuleux qui, par paresse intellectuelle ou manque de moyens, sont sous-employés" (29). Au travail !

Malgré l'indiscutable réussite de "SLAP" l'été dernier et tout le talent de Nagui, le déclin de la chanson de variétés est bien plus surprenant. Certes, depuis qu'Eugène Scribe, dans son discours de réception à l'Académie française, en fit un bouleversant éloge au dix-neuvième siècle, la chanson est entrée dans les grands genres. Comme telle, et culturelle, elle est "académique", "scolaire", ou "hiérarchique". Ne nous demandez pas ce qu'on en pense, vous devinez... Résultat, avec Star Academy et Popstars, c'est la Concurrence qui fait chanter.

Il y eut Taratata, formidable émission ; il y eut cet été SLAP. Mais cet hiver, hormis les clips, presque rien. Avec Vivement Dimanche et la renaissance de l'École des Fans, on entend chanter encore un peu. Une chanson par jour, voilà qui ferait l'affaire ; mais il faut du talent, énormément. On ne saurait se contenter des grandes bandes humanitaires chantant fort joliment pour les Restos du coeur ou contre le Sida.

On s'est donc demandé si la chanson de variétés était connotée "vieille", vouée à disparaître. Pascal Sevran n'a pas entièrement disparu ; il est là le

dimanche, avant le déjeuner. Pour tout dire, on n'a pas bien compris pourquoi l'émission quotidienne de Pascal Sevran, la Chance aux chansons, avait été remplacée, l'après-midi, par des séries allemandes ou bien anglo-saxonnes. Il semble que les effets de cette suppression ont été dommageables pour la santé des grands vieillards dans les maisons de retraite : riez, beaux esprits ! A cette heure-là, les pensionnaires âgés n'appelaient plus leurs infirmières et n'ingurgitaient plus de médicaments. On dira : "eh quoi ! Que font quelques grands vieillards sacrifiés ?" C'est comme pour les brahmanes, une question d'équilibre et d'ensemble. Pêcher le jeune, c'est bien, jeter le vieux, non.

Cette insistante question démographique, qu'on a croisée ici et là, demande sa digression, que voici.

Courte digression sur la démographie

Tout le monde sait que, pour une grande part, le public qui regarde la télévision n'est plus jeune. L'au-delà de 50 ans est une sorte de règle, et si la ménagère persiste dans son être, c'est que, publicitairement parlant, elle est soumise à la pression des "jeunes", qui suscitent les achats. Mais la publicité n'est pas toute l'affaire. Il y a, on le sent bien, une sorte de scandale à se priver des jeunes, dont nous avons besoin, qui sont nos aiguillons. Il n'est donc pas absurde de chercher à les capturer. Par ici, petits, petits, par ici, voilà du bon grain... Sauf que.

Pas fous, les jeunes résistent, et vont faire la télé buissonnière sur Internet et les jeux vidéo. Souvent, ils vont aux clips. Quoi de plus naturel ? Ne pas suivre les habitudes des parents est normal. Les parents regardent la télé, eux pas. L'Oursin aura beau leur proposer de jeunes et beaux visages souriant

de toutes leurs dents, quand le langage est faible et le sens, incolore, les "jeunes" n'y viennent pas. Qu'on parvienne à retenir l'attention des tout petits, voilà qui est bel et bon ; mais qu'on veuille attraper les ados, illusion ! Leurs écrans ne sont pas ceux de la télévision.

Ils vieilliront. Le partage entre "vieux" et "jeune" public dépend de la démographie française, laquelle, d'ici dix ans, va subir un changement massif : quand les baby-boomers vont prendre leur retraite, ils feront, comme d'habitude depuis leur naissance, la loi. Leur masse énorme leur permettra de peser lourdement sur les télévisions et parmi elles, sur France Télévision : nul ne sait aujourd'hui dans quel sens iront les Papy-boomers, mais ce dont on est sûr, c'est qu'on les entendra. On ne peut pas exclure qu'ils réclament la culture à grands cris.

Les lieux où nous vivons

L'architecture et l'urbanisme sont invisibles sur les écrans de France 2 et France 3. A la rigueur, quand c'est en Asie, palais, rajahs, dorures, ça passe sur le petit écran. Mais chez nous ? L'une des dimensions majeures de nos vies ne trouve aucun reflet sur nos écrans. Etrange point aveugle ! On ne nous donne pas à réfléchir sur la seule oeuvre d'art que nous fréquentons tous les jours. Collés aux arts plastiques, et noyés dans la masse, l'architecture et l'urbanisme requièrent un traitement spécial. Pourquoi entre la chanson et la danse, dont on s'apprête à parler ? Pour faire chanter les pierres, comme diraient les Anciens. Pour sortir du silence ces arts du quotidien, et les mettre en lumière. Parce que c'est beau, et qu'on y vit.

Danses : trente secondes d'éternité

La danse fait partie des sacrifiés du petit écran. Curieusement inexploitée, elle ne présente pas les mêmes difficultés que le théâtre. Certes, la liberté du regard du spectateur y est également importante, mais on n'a plus l'obstacle de la voix. Quant aux pas sur le sol, on voit sur d'autres chaînes, à des heures de bonne écoute, des retransmissions de chorégraphies qui ne sont pas gâchées par le bruit du plateau. Pas d'obstacles techniques, pourtant, rien à l'écran. Comme pour la musique classique, on aurait envie de parler d'un refus de genre.

On a quand même été frappé, en recevant une petite délégation de chorégraphes, de les entendre déplorer tout autre chose. Ils ne se plaignaient pas de n'être pas retransmis. Non, ils regrettaient de n'être plus, comme le fut Philippe Decouflé, employés en matière de création. On ne comprit pas tout de suite. Mais ce qu'ils veulent, c'est créer des chorégraphies pour le petit écran. Directement. "Prêts à tout, sans vergogne", dit Karine Saporta.

- Des chorégraphies courtes ? Très courtes ?

- Trente secondes, pour nous, mais c'est l'éternité !

Et de décrire, c'était frappant, la beauté d'un seul geste, la torsion d'un seul corps, l'infini du mouvement, son absence de durée. Appel à France Télévision ! Voici des créateurs, des chorégraphes prêts à créer, même pour l'habillage des chaînes. Et dans un cas pareil, on rêve du futur Directeur de la culture à qui ces chorégraphes pourraient s'adresser. Nombre de créateurs ont pensé aux formes nouvelles pour la télévision. Il suffirait de les trouver.

Les arts visuels à la télévision

Plate comme l'écran, une peinture peut se montrer sur la lucarne de toutes les façons : en grand ou en détails, et d'ailleurs, l'expérience est régulièrement tentée avec succès. Pour mémoire, citons, sur Arte, la série Palettes d'Alain Jaubert, et, pour France Télévision, le programme court D'art d'art, une fois par semaine - hélas, une fois seulement, sans rediffusions. On aura même vu, en programme court, un D'art d'art sur le bleu d'Yves Klein, qui débordait largement l'idée même de peinture, passait par la sculpture et ceci, sans efforts.

A l'évidence, la question n'est pas là. Un jour, à une dame qui lui disait tout de go qu'elle ne comprenait pas sa peinture, Picasso répondit : "Mais parlez-vous chinois, madame ? - Non - Savez-vous que cela s'apprend ?"

Montrer l'art à la télévision se décline, pour l'instant, de quatre ou cinq façons. Selon la revue Les dossiers de l'audiovisuel, dans le numéro peinture et télévision (30), on distinguerait le film qui suit pas à pas le processus de création ; le film d'histoire de l'art ; la vie d'artiste ; ou bien un film d'artiste. Si la première catégorie se retrouve sur Arte, le film d'histoire de l'art est rarissime - hormis, évidemment, l'Égypte antique. Sur France 3, Un siècle d'écrivains avait été salué à l'étranger comme l'illustration de l'excellence de la programmation française ; en poursuivant avec les acteurs, on reste dans la vie d'artiste, mais sans toucher aux peintres, qui seront pour plus tard, on n'en doute pas. Quant au film d'artiste, on n'est pas près d'en voir.

Solution ? Chaque grande exposition en France ou en Europe devrait s'accompagner d'un documentaire approprié, avec une préparation à l'antenne adéquate : en tout, cela fait une dizaine par an.

Pour nous parler de la peinture, on aurait désespéré de la télévision si un petit miracle nommé Hector Obalk n'avait pas fait son apparition dans Le Choc des Cultures. Voici un jeune homme qui sait comme personne enthousiasmer les gens pour la peinture. Avec Lucian Freud, peintre anglais douloureux et austère, ce n'était pas facile. Eh bien ! En naviguant des débuts au maintenant, et des visages lisses aux visages ocelés, le jeune homme a offert un grand peintre contemporain au public. Le miracle ayant lieu, on saura désormais qu'avec un bon passeur, les arts visuels iront rencontrer les téléspectateurs.

Comme on s'en doute, avec un bon passeur, n'importe quel art rencontrera son public aisément.

Le cinéma, le livre

Diffuser le cinéma est une chose, qui se fait. De façon régulière, cela se discute aisément entre les organisations professionnelles d'une part, l'Oursin de l'autre. C'est avec le service public de l'audiovisuel que les professionnels du cinéma ont les meilleures relations : à la différence des chaînes privées, disent-ils, les chaînes du service public donnent l'exemple de la diversité des choix.

Hormis les diffusions, on parle de la sortie des films. A la va comme j'te pousse, avec des bandes annonces qui passent affreusement mal, en exhibant devant un public chauffé des stars, mais enfin, on parle vaguement des films - moins bien que dans la regrettée émission dite "culte", Les Dossiers de l'Ecran, ou, dans un autre genre, Cinéma Cinémas. Enfin, le ciné-club de France 3, tard dans la nuit, remplit encore son office patrimonial, quoique la présentation en soit fort raccourcie. Parle-t-on pour autant de cinéma ?

C'est comme avec les livres. Certains d'entre eux offrent des univers singuliers, décrits au moyen d'une écriture reconnaissable; qu'il s'agisse de pensée ou de roman, ces livres émanent de créateurs qu'on peut appeler écrivains. Voyez, en programmes courts, Un livre, le travail de Monique Atlan sur France 2, et sur France 3, Un Livre un jour, celui d'Olivier Barrot: ces brèves émissions parlent formidablement des écrivains. De même, certains films offrent des univers extraordinaires, reconnaissables à leur style singulier, marque des créateurs qu'on appelle cinéastes.

Ce ne sont pas tous les livres, ce ne sont pas tous les films. Comment les distinguer ? C'est généralement l'affaire des critiques ; rude tâche, mais nécessaire. Ils se trompent, ils en oublient ? Oui. On ne saurait pourtant se passer d'eux. Ils sont le baromètre de la création, ses vigies imparfaites. Parler de cinéma, c'est parler de création cinématographique, exercice superbe qui exige la voix des critiques.

Pour les livres, le tri est fait. On voit de nombreux critiques littéraires à l'écran, et qui font leur travail de vigie. Du moins l'existence même du littéraire n'est-elle pas niée, tandis que pour les films, tout s'équivaut et tout revient à tout. On joindra donc sa voix à celles qui demandent la mise à l'écran d'une émission critique qui sortirait enfin du cirque promotionnel.

Critique et historique. La vraie critique ne se limite pas à affirmer son goût, mais à situer aussi l'objet critiqué dans l'histoire, cette lumière qui baigne tous nos actes. En dehors des programmes consacrés à l'histoire des guerres et des paix, parler de l'histoire des formes donne une profondeur à tout propos. Et cela porte un nom, la perspective. C'est vrai du cinéma comme des autres arts.

Que la diffusion des films à l'écran ne soit pas "balancée" sans autre explication ne serait pas un mal ; présenter ne nuit pas. On ne demande pas pour ce faire un visage, on n'aura pas forcément besoin d'un critique-tronc ; une voix peut suffire dès l'instant qu'elle éclaire. Pendant une minute, une voix qui saurait transmettre sa passion, pour présenter un film avant sa diffusion, ou bien pour sa sortie. Cela, ou autre chose; il ne manque pas d'idées.

" Tout !" disent de nombreux professionnels du cinéma, "tout plutôt que, dans l'émission prévue à cet effet, la pipolisation avec applauds". Ca cartonne, ça marche bien, ça fait quoi d'être une star ?, rires vendus au poids et stars gênées, oui, gênées d'être là en promo.

- Doucement ! Vous étiez moins énervée, jusqu'ici...

Ah ! C'est qu'il ne faut pas toucher au cinéma. Cette grande bouche d'ombre qui sait trouer les coeurs, qui fait rire et pleurer, on ne peut pas la baïllonner sottement. Ce pays qui sut inventer l'exception culturelle pour protéger son cinéma des négociations du GATT, et torpiller le funeste projet de l'Accord Multilatéral sur l'Investissement, ce pays qui sait montrer les dents dès que souffle le vent du libéralisme mondial, ne serait pas capable de faire montre de son talent à parler d'art cinématographique ? Allons donc !

Documentaires : un vent nouveau

Dans le registre du cinéma, un nouveau phénomène se fait jour. Cette année 2002 restera celle où un documentaire, Etre et avoir, aura triomphé dans les salles mieux que bien des films de fiction. Personne n'aurait parié un kopeck sur le succès d'un documentaire racontant la vie d'une classe en Auvergne et pourtant, parce que c'est magnifique, que cela intéresse et parce

que le sujet est vital, le public est venu en masse. Si le succès est exceptionnel, la sortie de documentaires en salle n'est plus rare. Le réel de la vie intéresse donc autant que le rêve, l'irréel ? Apparemment. C'est un bouleversement considérable.

On ne trouve pas encore suffisamment le même bouleversement sur les écrans de France Télévision. Certes, on a vu des films documentaires à des heures de grande écoute, notamment le film stupéfiant des frères Naudet, le jour du 11 septembre 2001 avec des pompiers de New-York ou encore "Un coupable idéal", sur France 2; Madame la Principale, sur France 3. Bien programmés, on voit des reportages tendant au documentaire dans Thalassa, ou bien avec "Des racines et des ailes", succès de France 3.

Entendons-nous. Le succès des documentaires lorsqu'ils sortent en salles tient à leur nouveauté et à leur qualité, on s'en doute. Trop souvent, le documentaire de connaissance à la télévision, engoncé dans de vieux oripeaux, suscite un ennui profond. Dans le genre "Découverte du Karkhystan, conférence à la salle Pleyel" comme dans les années trente, une voix de basse disant le commentaire, voilà qui vous tue le plus beau des sujets. On ne peut pas exclure, comme on le connaît, que l'Oursin ait reculé devant l'obstacle, mais les temps sont venus; il y a du grain à moudre si l'on veut épouser le renouvellement du genre documentaire. Les documentaristes se plaignent d'être trop souvent "formatés", il faut leur redonner leur liberté.

Il n'y en a pas assez, c'est un fait, disent les producteurs de documentaires. Les chaînes de France Télévision pourraient accueillir les dix documentaires sélectionnés par la commission d'avances sur recettes. Peut-être pourrait-on également fixer à 10 % le contingent de documentaires de créations

produits par les filiales cinéma. Enfin, on aimerait revoir à Envoyé spécial des reportages tournés par des créateurs - il y en a eu, il n'y en a plus.

La fiction, c'est une reine

Reste, enfin, la fiction. C'est une reine. De plus en plus populaire, de plus en plus suivie, la fiction de télévision a connu un essor réel. Et cette fois, pas de doute, l'énorme retard sur les séries étrangères, américaines et allemandes, est bel et bien en train de se combler. Oh ! Bien sûr, on chaparde un peu ici ou là ; on vole à New-York Police District Blues ses coups de caméras, ses montages. Mais on a fait du chemin depuis Châteauvallon ; on a trouvé le ton de l'épopée, le souffle y est.

Dans les années 87-90, en Inde, la télévision nationale (31), alors en situation de monopole, se débrouilla, avec des bouts de ficelles, pétales de roses et diadèmes de carton, pour mettre à l'antenne, cinq ans de rang, les deux plus grands textes épiques du pays. Diffusés à 9 heures 30 le dimanche matin, les épisodes faisaient l'objet d'un culte ; chaque téléviseur était orné de guirlandes d'oeillets, d'offrandes et d'encens... Ce n'est pas tous les jours qu'on voit la vie des dieux à la télévision ! Une fois par semaine, un jour férié, dimanche. Hors de l'Inde, le Ramayana et le Mahabharata connurent un succès fou en Asie et pour cause ! Un univers entier y était présenté. Qu'on n'aille pas me dire qu'il fallait de l'argent : la télévision indienne n'était pas riche, mais le souffle y étant, la débrouille fit le reste.

Nous n'avons pas de réserves de dieux, surtout pas celle de l'Inde - 380 millions de divinités. Mais nous avons ce que l'Inde n'a pas, ou plutôt, ce qu'elle est en train d'inventer : un fabuleux patrimoine littéraire, foisonnant de

récits, légendes, romans surtout, notre dix-neuvième siècle. Tout Balzac, tout Flaubert, tout Barbey d'Aurevilly, tout Eugène Sue... Une source d'imaginaire inépuisable, un réservoir de visions, des univers entiers, multiples, bigarrés, frottés à l'étranger, aux déserts, aux migrants. Ce que j'appelle "souffle", c'est cela.

- La Comédie humaine en entier ? On rêve !

Oui.

Mais on n'a pas rêvé lorsqu'on a vu, il n'y a pas si longtemps, une fiction montrant un moment fort de l'histoire du beau : La Bataille d'Hernani, de Jean-Daniel Verhaeghe.

Le 26 février 1830, la Comédie française donnait *Hernani*, pièce nouvelle d'un jeune poète remarqué, Victor Hugo. Les vers étaient modernes, hachés menus ; les rois y étaient décriés ; le héros, bandit et grand seigneur, y était appelé "lion superbe", un lion pour un homme, ridicule, vraiment ! Les vieux habitués, la censure royale, les comédiens renâclaient ; du coup, les jeunes romantiques s'organisèrent. Et la bataille eut lieu en plein théâtre. D'un côté, les "genoux", à cause de leur crâne chauve, de l'autre, les hirsutes en formation de combat. On lit ça dans les livres.

Le voir sur le petit écran est autre chose. C'était inespéré, le récit légendaire d'une soirée de théâtre qui resta dans l'histoire. Les jeunes furieux pissant dans les couloirs, les vieux comme maintenant, brandissant la censure, du cervelas mangé en cachette dans la salle, des bouteilles, des farfelus déguisés, des ados soufflant dans des trompettes, un gilet rouge, une comédienne trichant sur le texte et, en coulisses, un auteur de théâtre, un

rebelle, enfin, tout pour comprendre le mouvement des idées dans le réel. Car avec les images, c'était clair : ce soir-là, la bataille d'Hernani fut le signal d'une révolution, anticipant de cinq mois les journées de juillet 1830, Trois Glorieuses, barricades, coups de feu, révolte dans la rue.

Une télévision qui sait faire cela peut se risquer à tout.

Cependant, on doit à la vérité de signaler qu'on a entendu forces plaintes sur le dispositif de fiction, dans certaines des chaînes généralistes. "Autrefois", nous disent nos interlocuteurs, "nous nous trouvions en face de plusieurs guichets par chaîne pour déposer nos projets de fiction. Deux ou trois, et en tout cas, plus d'un. Lorsque le goût d'un guichetier n'allait pas dans le sens du projet, il y avait l'autre guichetier pour tenter notre chance et souvent, ce simple changement suffisait pour que le projet soit compris. Avec un seul guichet, nous étouffons. Nous éprouvons un sentiment d'arbitraire ; nous sommes confrontés au subjectif, et unique en son genre, ce qui gâche tout. Croyez-vous qu'on nous entende ? Pas du tout ! J'aime, je n'aime pas, je zappe..."

Tiens ? Comme les téléspectateurs.

Il est vrai qu'avec un seul guichet par chaîne, le risque est grand de voir sur l'écran le même style de fiction. En se faisant l'écho des autres, on se contente de signaler l'écueil de l'identique, et le recul de la diversité.

2.5. Avancer les horaires

Il faut donc, si l'on veut offrir des programmes culturels à de larges publics non endormis, avancer les horaires en soirée.

2.5.1. En première partie de soirée ?

C'est loin d'être impossible, comme le prouve le succès relatif d'Envoyé spécial ou celui des reportages d'évasion. Ce n'est pas impossible, mais c'est très difficile, comme le prouvent les débuts contrastés de Cent minutes pour convaincre sur France 2 : audience très élevée avec un Premier ministre, plutôt basse avec un ministre de la santé. Encore, puisque l'on prend comme point de comparaison une émission politique en direct, se donne-t-on les gants de croire que la culture relève d'une difficulté analogue.

Mais ce qui paraît possible en revanche pour les premières parties de soirée, ce sont de grands événements artistiques, longtemps préparés à l'antenne.

Exemples. Sur la Télévision Suisse Romande, Raymond Vouillamoz diffusa en direct et à 20 heures 30 un grand concert Beethoven. Part d'audience, 20 %. Comment y parvint-il ? De deux manières : en préparant sur des mois les téléspectateurs, invités à se rendre au concert, et, pour ceux qui n'étaient pas sur place, en ritualisant soigneusement leur programme dans les préparatifs : qu'ils se mettent bien à l'heure devant leur télévision, en préparant bien leurs plateaux-repas si nécessaire, avec, pourquoi pas, une coupe de champagne. En bref, Vuillermoz resacralisa le concert en première partie de soirée. N'allez pas manquer ça, surtout ; faisons la fête.

Les diffusions exceptionnelles de La Tosca, de Giacomo Puccini, en direct sur les lieux de l'action dans la ville de Rome, en respectant les horaires,

les lumières, les contraintes du livret, et de La Traviata, de Giuseppe Verdi, en direct de lieux inattendus à Paris, participèrent de cet esprit festif sur le service public voici quelques années. A titre exceptionnel, c'était bien.

On ne veut surtout pas signifier que l'opéra est le meilleur modèle ; hormis la Carmen de Georges Bizet, on n'en voit guère pour soutenir l'épreuve sans coup férir. Et l'on s'inquiète de savoir conclu un contrat de six retransmissions de l'Opéra-Bastille, sans que France Télévision, pourtant co-producteur, ait son mot à dire sur le choix du metteur en scène, d'où dépend le type d'images qu'il faudra bien ensuite passer sur le petit écran.

- Quoi ! s'indignera tout directeur d'opéra bien constitué. Pour une si petite somme engagée dans la co-production... Vous n'allez tout de même pas me déposséder de l'entièreté de mes choix artistiques ?

Pour une retransmission à la télévision ? Bien sûr que si. Si l'on veut inspirer l'esprit de fête à de grands événements, France Télévision doit avoir une partie de la maîtrise sur les choix artistiques. D'ailleurs, la question ne concerne pas seulement l'opéra, mais aussi le théâtre et plus généralement, tous les lieux de la représentation. On peut les retransmettre, on peut même les produire, mais France Télévision doit avoir la moitié de la maîtrise. Sinon, comment diable voulez-vous ajuster les images artistiques à l'esprit de la télévision ?

En première partie de soirée, de grands événements, longuement préparés. Pas d'inscription dans le cahier des charges, pas de nombre fixé à l'avance, non, la liberté de choix, l'enthousiasme d'abord. De grands événements artistiques, c'est formidable, bon sang, c'est exaltant ! Et pour être

bien sûr de leur financement, le mieux sera de réserver une part du budget annuel à cet effet, hors unités de programme.

Pour offrir au public de grands événements artistiques, on dégagera une part du budget de France Télévision, en dehors des unités de programme. Cette réserve non affectée sera sous la seule autorité du président de France Télévision.

A lui, s'il le désire, de faire fleurir les événements. On n'emploie pas le mot "fleurir" innocemment. Au titre des missions de service public de la BBC, voici ce qu'on peut lire dans le même document : "Elle devrait aussi continuer à apporter son soutien à la musique, à l'art dramatique et à d'autres types de divertissement, et encourager ainsi, pour le plaisir des générations présentes et futures, *la floraison des arts de la représentation.*"

Quel beau vocabulaire ! Plaisir, floraison...

- Que cent fleurs s'épanouissent, alors ? Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit !

2.5.2. En deuxième et troisième parties de soirée

Parce qu'il faut caser la publicité, les bandes-annonces, la météo, et sur France 3, le journal, parce qu'on ne peut se contenter d'une fiction de 52 minutes et que, s'il y en a une, il en faut deux, et parce que, surtout, on redoute l'échec, commencer à 22 heures 30 pile semble impossible.

Soit ! On n'a pas suffisamment d'expérience pour en juger. On a tenté d'argumenter ; très vite, la discussion s'est mise à ressembler au marchandage qui, dans certains pays, s'élève au rang d'un art. Le terme, en France, sonne

mal. On est furtif chez nous, on dissimule. Personne n'ira dire que chaque année, en juin, à propos des budgets, ça marchande entre les ministres et Bercy, non, on vous parle de lettres de cadrage. Mais dès qu'on a passé le Pont-Euxin, on voit qu'en Orient, le marchand est d'essence divine; qui ne sait pas marchander est un rustre.

Et comme on a vécu cinq ans en Inde, on a marchandé un bon peu.

"- 22 heures 30 ? - Pas assez cher ! Nous y perdons. Faites un effort... - 22 heures 45, alors ? - Nous ne rentrons même pas dans nos frais. Laissez-nous une marge bénéficiaire ! - Je vous préviens qu'à 23 heures, je n'achète plus ! - Bon, disons entre 22 heures 30 et 23 heures, ça va ? Une tasse de thé ?"

De guerre lasse, on achète le créneau : entre 22 heures 30 et 23 heures au plus tard pour les lancements des programmes culturels. On a gagné au pire dix minutes, au mieux trois quarts d'heures.

Là-dessus, on bute sur l'obstacle du Soir 3. Historique, le Soir 3 fut le premier journal sur cette chaîne ; chacun y est fortement attaché. Il n'en reste pas moins qu'à cause du Soir 3, les programmes de deuxième partie de soirée sont autrement plus retardés que sur France 2. Journal, écran de pub, météo, écran de pub, bandes annonces incluses : 40 minutes en tout. Le problème est ancien. On n'a pas qualité pour le résoudre, mais mystérieusement - allez savoir comment ! - on apprit que, dans les tiroirs, dormait un projet de Soir 3 le réduisant à 8 minutes, tout en images. Voilà qui résoudrait la question des horaires : **avec un Soir 3 de 8 minutes tout en images, on commencera bien avant 23 heures. En contrepartie, les rédactions de France 3 auraient la responsabilité d'un magazine culturel à part entière.**

Est-ce possible ? La réponse appartient à l'Oursin.

Sachant qu'à partir de 22 heures 30, une majorité de nos concitoyens s'endort, a-t-on résolu le problème ? Oui. Deux récentes aventures permettent d'en savoir plus.

A l'occasion du lancement sur France 3 du Choc des Cultures, une grève de certaines catégories de personnel bouscula les horaires. Au lieu de commencer à 23 heures 10, l'émission commença peu avant 23 heures. Jusqu'à 23 heures 20 précises, l'émission recueillit 7, 1 % de part d'audience ; ensuite, les vieux s'allant coucher, 2,5%.

Le 21 novembre sur France 2, dans les mêmes circonstances, l'émission de Guillaume Durand, Campus, démarra à 22 heures 40 au lieu de 23 heures 10 en moyenne. Résultat ? Au lieu des 10 % habituels, Campus grimpa jusqu'à 17, 3 % de moyenne d'écoute.

CQFD.

Maintenant, comment faire ? Il y a deux solutions.

- La première consiste à inscrire ces horaires dans le cahier des charges, et pour la première fois. Or, on l'a souligné, le cahier des charges, lourdement obsolète, ne demande pas à être renforcé, mais allégé. On pourrait proposer un nouveau marchandage : **sauf en matière de cinéma, on allège le cahier des charges, mais en échange, on inscrit deux horaires obligés :**

- **En deuxième partie de soirée, les programmes culturels commenceront au plus tard à 22 heures 45.**

- En troisième partie de soirée, les programmes culturels commenceront au plus tard à 0 heures 30.

Faut-il en passer par ces extrêmes ? Préciser à ce point, laisser au cahier des charges le soin de faire le travail des directeurs de la programmation ?

- La seconde solution consiste à laisser s'exercer la libre responsabilité des professionnels. Continuez à programmer la culture et les arts après 23 heures, et la culture disparaîtra du service public. Maintenant, vous le savez. A vous de corriger. Prenez vos responsabilités.

Mais cela ne suffit pas. Que l'État prenne les siennes !

Que les parlementaires remplissent pleinement leur rôle ! Imaginez un peu. Que les rapporteurs chargés du budget de l'audiovisuel examinent systématiquement les contenus ; qu'au lieu de pinailler sur le budget, l'audience, ils vérifient, dans l'ensemble des missions de service public, le traitement de la culture à l'écran. Tout change ! Oui, si toutes les parties de la communauté nationale s'y mettent, alors, le problème changera de nature.

On a suffisamment insisté sur la nécessité, pour les grands services publics européens, d'avoir à tenir l'audience de leur rang. Mais les chiffres sont là : l'audience globale des chaînes de la BBC est de 40 % ; tout ensemble, les grandes chaînes allemandes, ARD, ZDF, atteignent environ 41 %, mais les deux programmes d'ARD, 14 et 13 % respectivement ; et le programme de ZDF, environ 14 %.

Seulement ? Oui.

Leur en tient-on rigueur ? Pas vraiment.

C'est en France que le souci de l'audience pollue tout. Si l'État actionnaire relâche la pression, si l'audience n'est plus sa préoccupation principale, si le souci majeur devient la qualité, la formation des publics, l'accès au beau, la programmation sur France Télévision deviendra plus facile.

Entre l'actionnaire et France Télévision, il faut un pacte clair au sujet de l'audience moyenne acceptable en fonction des exigences culturelles des programmes: améliorez l'accès à la culture, nous accepterons une légère baisse d'audience.

Elle sera relative, peut-être passagère : sur Arte, l'expérience a prouvé que, par exemple, la diffusion de spectacles vivants à 20 heures 30 était progressivement passée de 0,1 % à 4 % de part d'audience - trois fois plus que Roméo et Juliette à Orange. Spectacles vivants en début de soirée, rien de plus difficile. Comment fit-on ? Avec des rendez-vous réguliers, en direct, sur trois ans.

- Trois ans ! Tout ce temps, mais c'est long ! dit l'État.

Car il est bien connu que l'État sait se réformer à la vitesse de l'éclair... Et puis, dites-moi, l'État : en augmentant la durée du mandat du président de France Télévision, n'avez-vous pas donné de la durée ? Il serait un peu fort d'être impatient dans un choix politique d'une telle importance et de laisser traîner par ailleurs ses affaires !

Personne n'est idiot. Il ne s'agira pas de jeter aux orties le souci de l'audience : nous savons tous l'importance du rang, qu'il faut tenir. Mais ses fluctuations ne seront plus prioritaires.

- Mais dans ce cas, on nous privatisera ! dit l'Oursin. Vous l'avez dit vous-même !

C'est pour cette raison qu'il faut un pacte clair. Que l'État actionnaire dise clairement ce qu'il veut.

On pourrait, par exemple, songer à récompenser les vrais efforts. Puisqu'en France, la majorité parlementaire d'aujourd'hui cherche, non sans raisons, à impulser la promotion au mérite, on aimerait que soient récompensés financièrement les programmes culturels programmés assez tôt.

Pas de bâton, mais une carotte.

2.6. Faire désirer : le rôle de l'information - 84 -

Dans le champ des professionnels de la culture, tous les interlocuteurs ont dit la même chose et dans les mêmes mots. Le tout premier, Marin Karmitz, fut limpide : si la culture n'est pas aimée à la télévision, si elle n'obtient pas les audiences suffisantes, c'est que rien n'est fait pour la faire désirer. Parlant des diffusions de film, il dénonçait les lancements abrupts, le manque de formes, et l'absence d'émissions suscitant le désir.

Le désir, le désir, c'est bien joli, mais quoi ?

Le premier, immédiat, est celui qui bloque la "zappette", et donne envie de s'arrêter. Sur ce visage, cette image, au son de cette voix, ou pour cet éclairage entrevu, et qui paraît si beau. Le visage n'est pas apparu, la voix est à

venir, la beauté est promise, elle vient, regardons-la. Si la télévision publique nous l'annonce, c'est qu'il y a de quoi. Pourquoi voudrait-elle nous tromper ? Faisons confiance.

Susciter le désir de regarder un programme culturel, ce ne devrait pas être la mer à boire. Evidemment, il y faut du talent, de la constance, de la ténacité. Mais pour faire désirer Napoléon, le service public n'en a pas manqué.

Le second désir est différé. Ce visage, cette image, on ne les verra pas à la télévision, mais l'on sait où aller pour les voir.

Au dehors. Donner envie d'aller au théâtre, d'aller écouter un concert, voir une exposition, un film, de la danse et même, pourquoi pas ? Donner envie d'aller à l'opéra. France Télévision dispose pour ce faire de quelques magazines, centrés sur l'envie de lire. Pour le reste, peu de choses, encore très éparses ; mais dans sa première émission, magazine culturel oblige, Anne Sinclair termina par l'envie d'un pianiste classique ; on n'avait pas vu ça depuis longtemps !

Est-ce que cela suffira ? On peut en douter. Sur ce terrain, on fera confiance à l'information.

Merveilleuse ressource ! Chacune des chaînes généralistes dispose de grands créneaux d'information, de durée assez longue pour y intégrer des informations précieuses pour la culture. D'ailleurs, c'est déjà fait. Largement. Sur ce point, l'étude du conducteur d'une semaine d'octobre 2002 sur France 3 national et régional est édifiante : culture sur toutes les éditions- sur France 3. Donc, personne ne peut dire que des informations culturelles ne sont pas présentes dans les journaux.

Personne ne peut dire non plus que c'est la règle. Lorsque l'actualité l'exige, tout le monde vous le dira, c'est la culture qu'on "trappe" immédiatement. Est-ce la faute aux journaux si des bombes explosent, si la guerre menace ? Sûrement pas.

Ici, dilemme. C'est entre paix et guerre. Un jour, un journal de Genève fit sa "une" sur l'événement du jour : "UN BAMBIN RENVERSÉ PAR UN CHIEN". La paix, c'est cela, c'est le fait divers anodin. Aujourd'hui, elle s'éloigne. On est même assuré que dans les temps prochains, les "unes" seront guerrières ou en tout cas, sanglantes. Pour longtemps ? Oui.

Faut-il pour l'occasion se priver de culture ? Non. Même dans les pays où la guerre est tenace, tout le monde sait que la culture persiste, mieux, qu'elle est essentielle, et bon facteur de paix. Pourquoi Daniel Barenboim tient-il à faire entendre la musique de Wagner dans l'État d'Israël ? Pourquoi Rostropovitch va-t-il avec son violoncelle jouer sur le Mur de Berlin, frais détruit ? Et Barbara Hendricks dans l'ex-Yougoslavie dévastée, pour Noël ? Pourquoi les chanteurs ivoiriens, guinéens, sénégalais consacrent-ils tant de musique et de mots à la paix ? Et pourquoi, sous l'occupation nazie, Vercors écrivit-il *Le silence de la Mer* en 1943 ? On n'en finirait pas. Et nous, qui ne vivons aucunement l'état de guerre sur notre territoire, nous "trapperions" la culture à tout bout de champ ? Cela ne va pas du tout.

Réjouir les yeux, les coeurs, les oreilles, le souffle, annoncer du plaisir, donner envie, signaler la beauté où elle s'expose, offrir son contrepoint aux conflits, si ce n'est pas l'information, alors !

Que, dans chaque journal, et quelle que soit l'actualité, on continue à trouver une page d'information sur la culture, voilà qui paraît le minimum requis. Cette disposition sera inscrite dans les cahiers des charges allégés.

- Pour être obligé de montrer les artistes "en promo", merci bien ! Parce que la culture, c'est cela. La promo. Machin et sa fille, Machine, veuve éternelle, Machine et Truc, amants. Sans oublier les bandes-annonces pour le théâtre, comme pour le cinéma. C'est désolant !

On en tombe d'accord. On n'en veut pas non plus. Et on vous fait confiance pour le talent. Évidemment, quand on entend l'annonce de "notre page culture" sur le même ton qu'autrefois, en pleine guerre, la maîtresse d'école annonçant "l'huile de foie de morue", le désir n'y est pas. Mais on a connu de beaux moments sans visage à l'antenne, avec des reportages magiquement filmés, et commentés par une voix grave de femme, l'intelligence ; ou bien de superbes figures de danse contemporaine à la Biennale de Lyon, éclairées par une voix passionnée. Peut-être faudrait-il qu'à l'intérieur des rédactions, la culture soit "dé-ringardisée". Que les choix soient voulus, choisis, libres des promotions, des pressions, des rencontres. Libres comme la culture à son meilleur.

On avait même songé qu'il ne serait peut-être pas absurde d'inscrire à l'entrée des écoles de journalisme un sujet culturel, épreuve obligatoire. Ensuite, la culture ferait partie du cursus des études. Qui peut en décider ? Les journalistes eux-mêmes.

On a d'autres idées. Par exemple - mais non, celle-ci est d'Olivier Mazerolle - commencer, en juin, le tour de France des festivals, qui durerait

jusqu'en septembre. Ou bien encore, explorer l'intégrale du patrimoine en France, sous forme de sujets détachés en journal, et diffusés après leur fin, immédiatement - ah, mais celle-là est encore de Mazerolle, je me trompe ! Quand on vous le disait, que le talent est là. Il n'y a qu'à vouloir, finalement. Non ?

On propose d'offrir, après le 13 heures sur France 2, une exploration systématique du patrimoine matériel français. Dans le même esprit, et toujours sur France 2, on aimerait voir à l'écran un magazine d'informations internationales sur la création en France, en Europe et dans le monde.

On aime beaucoup l'idée du patrimoine. Et on terminera là-dessus. Non qu'on ait la passion des vieilles pierres ; mais le patrimoine en France, si foisonnant, si peu connu, suscite tant d'enthousiasme dans ses "journées" qu'il serait regardé, apprécié, chéri. Excluant ? On parie que non. Sur une chaîne privée, un présentateur du journal de 13 heures, Jean-Pierre Pernaut, fait depuis des années l'exploration minutieuse en France de ce que l'Unesco appelle "le patrimoine immatériel" : contes, légendes, recettes de cuisine, chansons, coutumes. Cela plaît tellement que ces reportages quotidiens se vendent en produits dérivés. Par chance pour France Télévision, le patrimoine matériel demeure inexploré.

Pas seulement les châteaux, les églises, les chapelles et les granges, mais aussi les forges, les corderies, les bateaux, les dolmens, les arbres centenaires et tout ce qu'ils ont vu, les forts, les souterrains, les caves, les théâtres, les jardins potagers, leurs légumes, les costumes, les parlements, les ports, les champs de bataille - les tombes, les berceaux, les écoles, les hôpitaux, la vie.

Conclusion

Conclure, c'est fatal, consiste à retourner à son commencement. On aura eu beau faire, beau dire, on garde l'impression d'avoir pénétré un domaine par effraction. Certes, lorsqu'un ministre vous demande d'y entrer en vous tendant les clefs, vous êtes mal placée pour jouer les timides, après tout, vous n'aviez qu'à refuser. Une fois dans la place, vous vous sentez l'intruse, eh bien, il est trop tard.

Je vais rendre les clefs, monsieur le ministre. Et je vous remercie. Grâce à vous, j'ai fait connaissance avec l'une des plus importantes entreprises des français, celle sur laquelle ils comptent pour leur information, celle dont ils attendent aussi leur réjouissance, qu'elle soit du rire, du savoir, ou du beau. L'entreprise est à eux, ils payent la redevance, ils demandent des comptes, vous leur prêtez votre voix, et vous me la confiez, grand honneur. Il m'appartient de dire ce que vous savez déjà : avec les équipes actuelles de France Télévision, le pays dispose d'un moyen formidable pour s'approfondir.

Que les émissions culturelles soient programmées trop tard pour que tous les français puissent en jouir, personne ne cherche à le nier. Au terme de ce

rapport, j'espère vous avoir convaincu que le mal était aisément remédiable. Mais, vous l'aurez compris, ce ne sont pas les recettes proposées qui vont compter ; ce qui comptera avant tout, c'est l'esprit dans lequel les pouvoirs publics traiteront France Télévision.

Dans l'entité nommée "pouvoirs publics", le ministre de la Culture et de la Communication occupe une place à part, depuis André Malraux : il est détenteur de l'Esprit. La tâche n'est pas facile, contredite par les contorsions de l'administration, la routine, ainsi que par les lourdes machines du budget, nous le savons. Au vrai, il est difficile de comprendre pourquoi une si âpre bataille oppose depuis si longtemps le Budget et l'Esprit : quoi qu'on fasse, la "sanctuarisation" du budget du ministère de la Culture le cède trop souvent aux circonstances. Quelles circonstances ? Il n'en manquera jamais. Le jeu est bien rôdé. Quel mauvais exemple ! Et comme il est facile d'imiter la réduction du budget de la culture de l'État en tous domaines !

L'exemple, monsieur le ministre, doit venir de plus haut. On vous demandera donc respectueusement d'être notre interprète auprès du chef de l'Etat, à qui l'on souhaite adresser la harangue qui suit.

Pendant la dernière campagne présidentielle, vous vous êtes engagé, monsieur le président, à garantir le budget de la Culture - le mot "sanctuariser" est de vous. Lorsqu'on vous connaît, on sait qu'un tel engagement n'a pas été pris à la légère : n'y manquaient ni la sincérité, ni la conviction intellectuelle. Las! Les uns et les autres étant inégalement avertis, le mouvement n'a pas suivi et voyez-vous, si la plus haute autorité de l'État ne garantit pas l'esprit de la culture en France, alors, tout s'effiloche. C'est pourquoi, dans un souci de dignité, j'ai voulu placer en commençant l'inscription de l'audiovisuel public

dans le préambule de la Constitution. Cependant, sans financement suffisant, tout le monde le sait, monsieur le président, l'audiovisuel public aura du mal à suivre.

N'écoutez pas ceux qui vous disent du mal de notre audiovisuel public. Il est digne de nous. Qu'il y ait des maladresses, des excès, des contre-sens ici ou là, parfait ! C'est le propre des groupes d'humains entre eux, vous me l'accorderez. Mais connaissez-vous un autre service public au monde capable de jouer un rôle actif dans une paix ?

Dans un récent document diffusé sur France 2 -en deux soirs, et très tôt-, qu'avons-nous vu ? Les bureaux de France 2 à Jérusalem hébergèrent pour un temps des négociateurs palestiniens et israéliens. Oh ! Ce fut très vite dit, en passant, par Charles Enderlin, correspondant sur place, auteur du document. Mais enfin, quelle fierté ! Convenez-en, monsieur le président, un audiovisuel public qui sait, sur la durée, tenir ce rôle dans un conflit si tourmenté, vous aurez du mal à en trouver à travers le monde. Alors, c'est vrai, j'avoue : le point que je soulève n'a pas de rapport direct avec les programmes culturels. Mais indirectement, si, car il donne une certaine idée de la France.

Pour connotés qu'ils soient, ces mots viennent tout seuls dans ce cas-là. Quand il s'agit de garder intact l'audiovisuel public, surtout dans un moment si sombre, il ne peut plus s'agir d'arbitrage dans l'éternel conflit entre le Budget et l'Esprit. Il faut sortir de l'impasse par le haut ; et pour ce qui est du haut, je ne vois que vous, monsieur le président.

NOTES

1. Etude portant sur l'offre culturelle, en 1996, des chaînes diffusées par voie hertzienne, par câble ou par satellite.
2. Notamment les numéros 1, 8, 9, 14, 23, 25 des Ecrits de l'image, les saisons de la télévision, la revue de télévision de Jacques Chancel.
3. Philosophe, écrivain, fondateur de la médiologie, professeur à l'Université de Lyon, directeur des Cahiers de médiologie (Gallimard).
4. Il faut lire avec attention la communication de la commission européenne (2001/C120/04) concernant l'application aux services publics de radiodiffusion relative aux aides de l'Etat (J.O. des communautés européennes, 15-11-2001).
5. Conversation avec l'auteur, octobre 2002.
6. Pour les non-juristes, rappelons que le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 fait partie du "bloc de constitutionnalité", avec la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et la Constitution de la Vème République du 4 octobre 1958, et son préambule.
7. Lettre du CSA numéro 103, page 2, dans la partie intitulée "Comment définir les émissions culturelles ?".
8. ibid. page 4, dans la partie intitulée "Des émissions peu regardées".

9. Lettre du CSA, Op. Cit. supra. Voir en annexe le tableau de l'ensemble des obligations culturelles de France 2 et France 3.
10. Ibid, c'est moi qui souligne.
11. C'est moi qui souligne.
12. On paraphrase, à quelques mots près, la définition d'une culture donnée par Claude Lévi-Strauss dans *l'Introduction aux oeuvres de Marcel Mauss*.
13. Voir, par exemple, *Dieu d'eau*, de Marcel Griaule.
14. *Esprit*, mars-avril 2002, page 124.
15. Ibid. C'est moi qui souligne.
16. Ibid.
17. Ibid. C'est moi qui souligne.
18. *Tombeau d'Edgar Poë*, Stéphane Mallarmé.
19. L'œuvre que Fabrice Hybert présenta au pavillon français de la Biennale de Venise était... un plateau et une régie de télévision sous tente berbère. Il eut un prix.
20. Dans le supplément télévision du Monde en date du 17 novembre 2002, Frédéric Beigbeder regrette que les silences de ses invités à l'Hypershow aient été systématiquement coupés au montage.
21. Il s'agit du nouvel article 46 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986, modifié par la loi 2000-719 du 1^{er} août 2000.

22. Il s'agit d'une part, du prix du Livre Inter, et d'autre part des prix France Télévision, le prix du roman, le prix de l'essai et les trois prix Jeunesse- roman, bande dessinée, documentaire -(appel à candidature, 2000 réponses en moyenne chaque année, sélection de 26 jurés pour les prix roman et essai, et 10 pour les prix jeunesse.).

23. Voir la composition de l'équipe dans l'introduction du présent rapport.

24. Dans les actes du colloque de la Fondation Singer-Polignac tenu en mars 2000, organisé par Démocratie Médias, voir infra.

25. Administrateur de la Comédie Française à l'époque.

26. Op. cit.

27. Numéro 36, octobre 2002, page 73.

28. dans Vivement dimanche, émission de Michel Drucker, novembre 2002.

29. Ibid. Pages 104 à 109.

30. Numéro 73, revue co-éditée par l'Institut National de l'Audiovisuel et la Documentation française.

31. Le nom de cette télévision nationale est "Doordarshan", ce qui signifie en hindi : vision, accueil et philosophie.

ANNEXES

Madame Catherine CLEMENT

Madame,

La télévision est, avec l'école, le seul moyen universel de toucher chacun de nos concitoyens, de faire naître en lui le désir et le goût de la culture, d'éveiller la sensibilité des jeunes, de favoriser l'intégration par la diffusion d'une culture commune.

C'est pourquoi la loi du 20 septembre 1986 a confié aux chaînes du service public des obligations particulières dans les domaines éducatifs et culturels. Ainsi, il est fait obligation aux sociétés du secteur public de la communication audiovisuelle de présenter "une offre diversifiée de programmes en modes analogique et numérique dans les domaines de l'information, de la culture, de la connaissance" (article 43-11 de la loi). Ces sociétés, poursuit le texte, "favorisent le débat démocratique, les échanges entre les différentes parties de la population, ainsi que l'insertion sociale et la citoyenneté. Elles assurent la promotion de la langue française et mettent en valeur le patrimoine culturel et linguistique dans sa diversité régionale et locale. Elles concourent au développement et à la diffusion de la création intellectuelle et artistique et des connaissances civiques, économiques, sociales, scientifiques et techniques ainsi qu'à l'éducation à l'audiovisuel et aux médias".

De ces obligations, qu'il appartient au Conseil Supérieur de l'audiovisuel de faire respecter, doivent découler une singularité, une couleur particulière, un regard différent. La télévision publique s'appuie du reste, dans ce domaine, sur un héritage, une tradition, un savoir-faire, des compétences et des talents qui s'enracinent pleinement dans sa mission originelle.

Les attentes sont, de ce fait, particulièrement fortes et pressantes à son égard. Attentes des responsables politiques et des pouvoirs publics. Attentes des acteurs de la vie culturelle et des créateurs de tous horizons. Attentes, enfin et surtout, des téléspectateurs.

Pour éclairer le Gouvernement, particulièrement en ce qui concerne la programmation de France 2 et France 3, chaînes généralistes de France Télévisions, je souhaite vous confier une mission, que je vous demande de mener en concertation avec le président de cette société et ses collaborateurs, ainsi qu'avec le président du CSA et ses services. Cette mission consistera à évaluer et analyser l'offre existante, sa qualité, son volume, sa position dans les grilles, ainsi qu'à faire des recommandations et des propositions permettant d'intéresser le plus large public à toute la diversité de la vie culturelle : livre, débat de société, cinéma, documentaire, spectacle vivant, architecture, patrimoine, création plastique, en France, en Europe et dans le monde.

Vous pourrez associer à votre travail les personnalités qualifiées de votre choix, et procéder à toute consultation que vous jugerez utile. Mes services, et notamment mon cabinet et la direction du développement des médias, sont à votre disposition pour vous aider dans l'accomplissement de votre mission. Je serais très heureux que vous me remettiez votre rapport avant la fin de l'année.

Avec mes remerciements, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages.

Jean-Jacques AILLAGON

REMERCIEMENTS

- Le président **Marc Tessier**, dont la passion, les talents et le caractère vif rendirent palpitante cette enquête.

- Le président **Dominique Baudis**, et **Pierre Wiehn**, membre du CSA, ami de toujours.

- L'Institut de France, qui, pour une matinée, hébergea une séance de travail sous l'égide de "sages" : **Gabriel de Broglie**, membre de l'Institut, **Raymond Boudon**, membre de l'Institut, **Pierre Tabatoni**, membre de l'Institut, **André Damien**, membre de l'Institut, **Jean Baechler**, membre de l'Institut et surtout, **Jean Cluzel**, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, qui a bien voulu organiser cette rencontre.

- On a beaucoup mis à contribution **Bernard Pivot**, **Geneviève Guicheney**, médiatrice des programmes, **Rémy Festa**, directeur du service des études et **Médéric Albouy**, **Philippe Santini**, directeur de la régie publicitaire, **Rémy Pflimlin**, directeur général de France 3, **Christopher Baldelli**, directeur général de France 2, **Jean-Pierre Cottet**, directeur de France 5, **Jean-Claude Lamy**, directeur de la filiale cinéma de France 3, **Bertrand Mosca**, directeur des programmes de France 3, **François Tron**, directeur des programmes de

France 2, **Arnaud Esquerré**, conseiller à la présidence et enfin **William Devriendt**, au secrétariat de la présidence.

- Le cabinet du ministre et en particulier **Yves d'Hérouville**, soumis quotidiennement à rude épreuve.

- Les amis. **Nicolas Traube**, tout particulièrement ; **Daniel Toscan du Plantier**, **Fabienne Servan-Schreiber**, **Daniel Mesguich**, **Karine Saporta**, **Josée Dayan**, **Jérôme Bonnafont**.

- **Jérôme Clément**

- ...Et naturellement, A.L.

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

Pour France Télévision *(par ordre alphabétique)*

Ghislain Achard, directeur général délégué de France Télévision ;
Béatrice Andurand, directrice de la communication, France 2 ; **Thierry Ardisson**, France 2 ; **Pierre-Henri Arnstam** ; **Jean-Paul Askenasi**, membre du Comité d'entreprise de France 2 ; **Monique Atlan**, France 2 ; **Eve Baron**, directrice de l'unité jeunesse, France 3 ; **Olivier Barrot**, France 2 ; **Marie-Anne Bernard**, directrice de la communication, France 5 ; **Patricia Boutinard-Ruelle**, directrice des documentaires, France 3 ; **Patrick Brion**, directeur de l'unité cinéma, France 3 ; **René Bonnel**, Directeur de la Stratégie des Programmes de France Télévision ; **Rony Brauman**, Fondation Médecins sans frontières, membre du Conseil d'Administration de France Télévision ; **Louis de Broissia**, sénateur, membre du CA de France Télévision ; **Hervé Brusini**, directeur général délégué de la rédaction, France 3 ; **Claude Couderc**, responsable de l'unité Culture et spectacles sur France 3 ; **Alain Duault**, France 3 ; **Guillaume Durand**, France 2 ; **Betty Durot**, responsable des opérations exceptionnelles, des programmes courts et des programmes religieux, France Télévision ; **Didier Epelbaum**, France Télévision ; **Marc de Florès**, directeur artistique des programmes culturels sur France 2 ; **Marc Olivier Fogiel**, France 3 ; **Jean-Michel Gaillard** ; **Dominique Gallet**, "Espaces francophones" ; **Geneviève Giard**, directrice des antennes, France 5 ; **Franz Olivier Giesbert**, France 3 ; **Sophie Gigon**, responsable de l'unité jeunesse, France 2 ; **Daniel Goudineau**, directeur général délégué de France 5 ; **Yves Jeannot**, directeur de l'unité documentaires, France 2 ; **Rachel Kahn**, responsable des jeux et divertissements, France 3 ; **Yves**

Loiseau, journaliste, membre du CA de France Télévision; **Philippe Lefait**, journaliste, France 2 ; **Olivier Mazerolle**, directeur général délégué chargé de la rédaction, France 2 ; **Geneviève Moll**, journaliste, France 2 ; **Michel Pascal**, journaliste ; **Pascal Petit** ; **Bernard Pivot**, France 2 ; **Philippe Santini**, directeur général de la Régie publicitaire ; **Anne Sinclair**, France 3 ; **Michel Strulovici**, journaliste, France 2 ; **Françoise Tassera**, directrice de la programmation, France 2 ; **Marcel Trillat**, membre du CA de France Télévision ; **Alain Vauthier**, directeur de la programmation, France 3 ; **Véronique Viviano**, régie publicitaire, France Télévision.

Personnalités regroupées

(Selon le libre choix de nos interlocuteurs, certains se sont regroupés pour nous rencontrer, soit en organisations représentatives, soit en groupe de personnes représentatives)

- **Karine Saporta**, chorégraphe; **Didier Deschamps**, chorégraphe ; **Hervé Robb**, chorégraphe.

- **Patricia Sarraut**, Syndicat National des Editeurs Phonographiques, **Jean-Pierre Spiero**, Société des Auteurs, Compositeurs, Editeurs de Musique, **Jean-Marie Moreau**, Union Nationale des Auteurs et Compositeurs ; **Dominique Pankratoff**.

- **Fabienne Servan-Schreiber**, **Jean-Pierre Dusseaux**, **Pierre-Olivier Bardet**, **Pascal Breton**, **Dana Hastier** (service de la recherche de l'Institut

National de l'Audiovisuel) ; **Jacques Peskine** (président de l'Union Syndicale de la Production Audiovisuelle), producteurs.

- **Serge Lalou** et **Patrick Winocour**, producteurs.

- Pour la Société des Réalisateurs de Films : **Pascal Thomas, président ; Christian Vincent, Luc Leclerc du Sablon, Jean-Paul Salomé.**

- Pour le Syndicat National de l'Édition : **Serge Eyrolles, président ; Jacques Binstock ; Frédéric Morel ; Paul Otchakovsky-Laurens.**

- **Pascal Peyrou**, directeur général de la SOPAT (société de promotion audiovisuelle théâtrale), créée par la COPAT (coopérative de production audiovisuelle théâtrale), avec **Vitold Grand' Henry**, réalisateur.

- **Marco Lopinto**, conseil stratégique (Electronic Data EDS) et **Patrick Zygband**, conseil stratégique (Electronic Data EDS).

- **Jean Luc Michaux**, producteur, et **Christine Miller**, première vice-présidente de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques.

Personnalités qualifiées

Georges Banu, professeur, spécialiste du théâtre ; **Olivier Bardin**, artiste plasticien ; **François Berreur**, metteur en scène, directeur des éditions Les Solitaires Intempestifs ; **Catherine Bizeru**, réalisatrice ; **Stéphane Bodier**, Initiative Média International ; **Richard Boisdin**, directeur de l'audiovisuel extérieur au Ministère des Affaires Étrangères ; **Béatrice de Boisseson**, responsable du service images de la Réunion des Musées Nationaux ; **Pascale Breugnot**, productrice ; **Pascale Cassagneau**, inspecteur principal à la

Délégation aux Arts plastiques ; **Françoise Castro**, productrice ; **Jean-Marie Cavada**, président directeur général de Radio-France ; **Patrice Chagnard**, auteur réalisateur; **Nina Compane**, écrivain, scénariste, réalisatrice ; **Laurent Cormier**, directeur de l'audiovisuel du Centre National de la Cinématographie ; **Franck David**, producteur ; **Patrice Duhamel**, directeur général adjoint du "Figaro" ; **Xavier Durringer**, auteur, metteur en scène ; **Guy Amsellem**, délégué aux arts plastiques ; **Henri False**, directeur général adjoint de Médiamétrie ; **Jean-Paul Fargier**, réalisateur ; **Georges Fillioud**, ancien directeur de l'INA, ancien président du conseil de surveillance d'Arte ; **Denis Gheerbrant**, auteur réalisateur, vice-président de l'Association des Cinéastes Documentaristes ; **Luc Martin Gousset**, producteur ; **Jean-Marc Granet Bouffartigue**, responsable du département des arts de la scène à l'Association Française d'Action Artistique ; **Laurent Heynemann**, président de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques ; **Emmanuel Hoog**, président de l'Institut National de l'Audiovisuel ; **Serge Hureau**, metteur en scène, comédien et chanteur, directeur du Hall de la Chanson ; **Suzanne Jamet**, attachée de presse ; **Philippe Joachim**, délégué général de l'université d'été de la communication de Hourtin ; **Pascal Josèphe**, directeur de International Media Consultants Associés ; **Marcel Jullian**, écrivain, scénariste; **Marin Karmitz**, producteur, président du groupe MK2, président du Bureau de Liaison des Industries Cinématographiques ; **David Kessler**, directeur général du Centre National de la Cinématographie ; **Patrick Le Lay**, président directeur général de TF1 ; **Michèle Maillet**, agent d'artistes, producteur ; **Jean Mino**, président directeur général de Canal France International ; **Bernard Miyet**, directeur général de la Société des Auteurs Compositeurs Éditeurs de Musique ; **Anne Morien**, productrice ; **Arthur Nauziel**, comédien et metteur

en scène associé au Centre dramatique de Bretagne-Théâtre de Lorient ; **Tim Newman**, producteur ; **Esther Offenberg**, productrice ; **Dominique Pâini**, directeur du développement culturel du centre Georges Pompidou ; **Christine Palluel**, déléguée du Syndicat des Producteurs Indépendants ; **Michel Pascal**, journaliste ; **Pascal Petit** ; **Christian Phéline**, à l'époque directeur de la Direction du développement des Medias au ministère de la Communication ; **Angelin Prejlocalj**, danseur et chorégraphe ; **Catherine de Rosier Pouchous**, direction du développement culturel du Musée du Louvre, **Jacques Rutman**, secrétaire général du Syndicat des réalisateurs et créateurs du cinéma, de la télévision et de l'audiovisuel ; **Daniel Saada**, société Zénith Opti-Media ; **Paul Saadoun**, producteur ; **Hans-Peter Schwerfeld**, réalisateur ; **Alain de Sédouy**, écrivain, réalisateur ; **Guy Seligmann**, président de la Société Civile des Auteurs Multimédias ; **Chantal Soyer**, chargée de la mission audiovisuelle de la DAP ; **Eric Stemmelen**, délégué général de l'Union Syndicale de la Production Audiovisuelle ; **Nicolas de Tavernost**, président du directoire de M6 ; **Walter de Tomasi**, ethnologue (cabinet Area) ; **Harold Valentin**, directeur adjoint de l'audiovisuel au Centre National de la Cinématographie.

Nota bene : *pour des raisons tenant à leurs calendriers surchargés, il ne nous a malheureusement pas été possible de rencontrer madame Coline Serreau, cinéaste, présidente de l'Association des Réalisateurs Producteurs, et monsieur Dominique Wolton, directeur de recherches au CNRS, membre du Conseil d'administration de France Télévision.*

**TABLEAU DES OBLIGATIONS LEGALES ET DES CAHIERS DES MISSIONS ET
DES CHARGES DES SOCIETES FRANCE2 ET FRANCE3**

décret n° 87-717 du 28 août 1987 modifié en 1994, 1996, 1998, 1999, 2001
et par le décret n° 2002-751 du 2 mai 2002

Articles	France 2	France 3
<p>Article 43-11 loi du 20 septembre 1986 modifiée</p>	<p>1) Présenter « une offre diversifiée de programmes en modes analogique et numérique dans les domaines de l'information, de la culture, de la connaissance » ; 2) Favoriser « le débat démocratique, les échanges entre les différentes parties de la population, ainsi que l'insertion sociale et la citoyenneté » 3) Assurer « la promotion de la langue française » et mettre « en valeur le patrimoine culturel et linguistique dans sa diversité régionale et locale » ; 4) concourir « au développement et à la diffusion de la création intellectuelle et artistique et des connaissances civiques, économiques, sociales, scientifiques et techniques ainsi qu'à l'éducation à l'audiovisuel et aux médias »</p>	
<p>Préambule du cahier des charges</p>	<p>1) « Elles poursuivent dans l'intérêt général des missions de service public. Elles constituent la télévision de tous les citoyens. A ce titre, elles aspirent à rassembler le public le plus large dans toutes ses composantes, tout en affirmant leur personnalité par une offre de programmes spécifique conforme aux missions qui leur sont confiées par la loi. L'attention qu'elles portent à leur audience exprime plus une exigence vis à vis du public qu'une volonté de performance commerciale ». Elles favorisent le débat démocratique, les échanges entre les différentes parties de la population ainsi que l'insertion sociale et la citoyenneté. Elles concourent au développement et à la diffusion de la création intellectuelle et artistique et des connaissances civiques, économiques, sociales, scientifiques et techniques. Elles contribuent également à l'éducation, à l'audiovisuel et aux médias ; Elles assurent le pluralisme de leurs programmes dans les domaines de l'information, la culture, la connaissance, le divertissement et le sport, dans le respect constant de la personne humaine et dans le souci de promouvoir les valeurs d'intégration, de solidarité et de civisme. Leur programmation est particulièrement riche et diversifiée dans le domaine des émissions culturelles et des programmes pour la jeunesse. Elles accomplissent un effort significatif de création télévisuelle en recherchant l'innovation, en portant systématiquement attention à l'écriture et en favorisant la réalisation de productions originales qui s'attachent, notamment, à mettre en valeur le patrimoine culturel et linguistique français. En cela, elles ont vocation à constituer la référence en matière d'éthique, de qualité et d'imagination. Elles conservent à ce titre le souci d'éviter toute vulgarité. 2) Elles sont des chaînes complémentaires tout en affirmant leur identité éditoriale propre. Elles coordonnent leur programmation et leur production pour assurer la plus grande diversité possible dans les programmes offerts par l'ensemble du secteur public »</p>	

**Programmes
culturels énumérés
et définis dans
certains articles du
cahier des charges**

<p>Article 24 1) Diffuse des spectacles lyriques, chorégraphiques et dramatiques, produits notamment au niveau régional. Le nombre annuel minimum de ces spectacles vivants, qui ne peut être inférieur à 15 est fixé par le CA. 2) S'attache notamment à susciter des créations ou créations originales spécialement destinées à la télévision. 3) Faire connaître dans ces émissions les diverses formes d'expression théâtrale, lyrique ou chorégraphique et rendre compte de leur actualité</p>	<p>Art 26 : 1) Diffuse des spectacles lyriques, chorégraphiques et dramatiques, produits notamment au niveau régional. Le nombre annuel minimum de ces spectacles vivants, qui ne peut être inférieur à 15 est fixé par le CA. 2) S'attache notamment à susciter des créations ou créations originales spécialement destinées à la télévision. 3) Faire connaître dans ces émissions les diverses formes d'expression théâtrale, lyrique ou chorégraphique et rendre compte de leur actualité</p>
<p>Article 25 1) Diffuser des émissions régulières, en complémentarité avec France 3 et La Cinquième, consacrées à l'expression littéraire, à l'histoire, au cinéma et aux arts plastiques. 2) Fournir les références bibliographiques relatives aux émissions d'investigation, de connaissance ou de débat lorsque leur contenu le justifie</p>	<p>Article 27 1) Diffuser des émissions régulières, en complémentarité avec France 3 et La Cinquième, consacrées à l'expression littéraire, à l'histoire, au cinéma et aux arts plastiques. 2) Fournir les références bibliographiques relatives aux émissions d'investigation, de connaissance ou de débat lorsque leur contenu le justifie</p>
<p>Article 26 1) Diffuse régulièrement des émissions à caractère musical dont le volume horaire, qui ne peut être inférieur à 2 heures, est fixé par le conseil d'administration. Le contenu de ces émissions doit permettre de faire connaître aux téléspectateurs les diverses formes de musique, de rendre compte de l'actualité musicale et de promouvoir les nouveaux talents 2) Diffuse chaque année des concerts de musique classique interprétés par des orchestres européens, nationaux et régionaux parmi lesquels figurent ceux de Radio France. Le volume horaire annuel de ces concerts, qui ne peut être inférieur à 16 h, est fixé par le conseil d'administration.</p>	<p>Article 28 1) Diffuse régulièrement des émissions à caractère musical dont le volume horaire, qui ne peut être inférieur à 2 heures, est fixé par le conseil d'administration. Le contenu de ces émissions doit permettre de faire connaître aux téléspectateurs les diverses formes de musique, de rendre compte de l'actualité musicale et de promouvoir les nouveaux talents 2) Diffuse chaque année des concerts de musique classique interprétés par des orchestres européens, nationaux et régionaux parmi lesquels figurent ceux de Radio France. Le volume horaire annuel de ces concerts, qui ne peut être inférieur à 16 h, est fixé par le conseil d'administration.</p>
<p>Article 27 1) Donner une place majoritaire dans ses programmes de variétés à la chanson d'expression française. 2) S'attacher à présenter les nouveaux talents, notamment dans leur expression régionale. 3) Veiller à illustrer toutes les formes d'expression de la musique vivante en ouvrant largement les programmes aux retransmissions de spectacles publics présentés en France.</p>	<p>Article 29 1) Donner une place majoritaire dans ses programmes de variétés à la chanson d'expression française. 2) S'attacher à présenter les nouveaux talents, notamment dans leur expression régionale. 3) Veiller à illustrer toutes les formes d'expression de la musique vivante en ouvrant largement les programmes aux retransmissions de spectacles publics présentés en France, notamment en régions</p>

TABLEAU DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS QUANTITATIFS
Année 2001

TEXTES EN VIGUEUR	OBLIGATIONS / ENGAGEMENTS			REALISATION			
				2001	Rappel 2000		
<i>Décret n° 88-1061 du 24 novembre 1988</i> <i>Décret n° 90-66 du 17 janvier 1990</i>	I. DIFFUSION	Cinéma	Nombre maximal de diffusions de films	192	163	154	
			entre 20h30 et 22h30	104	79	76	
			Ensemble de la diffusion				
			Europe (minimum)	60%	64,4%	61%	
			EOF (minimum)	40%	42,9%	47,4%	
			Heures de grande écoute (20h30-22h30)				
			Europe (minimum)	60%	60,8%	60,5%	
			EOF (minimum)	40%	49,4%	51,3%	
			Films d'art et d'essai				
			Europe	52	-	-	
EOF	60%	-	-				
			40%	-	-		
<i>Décret n° 90-66 modifié</i> <i>Décret n° 94-813 du 16 septembre 1994 modifié</i>	Œuvres	audiovisuelles	Ensemble de la diffusion				
			Europe (minimum)	60%	68,3%	70,9%	
			EOF (minimum)	40%	45,6%	48,5%	
			Heures de grande écoute (18h-23h et 14h-23h le mercredi)				
			Europe (minimum)	60%	66,7%	62,3%	
			EOF (minimum)	40%	54,8%	50,4%	
Œuvres européennes ou EOF dont 96 heures inédites	120 h	204h12	229h				
<i>Décret n° 94-813 modifié</i>	Musique		Mensuel (minimum)	2h	7h 42	7h38	
			Concerts (minimum)	16h	18h 31	21h50	
<i>Décret n° 94-813 modifié</i>	Spectacles		Nombre total (minimum)	15	21	22	
			Spectacles lyriques		5	6	
			Spectacles dramatiques		13	10	
			Spectacles chorégraphiques		2	4	
			Spectacles vivants		1	2	
<i>Décret n° 90-67 modifié</i> <i>Décret n° 94-813 modifié</i>	II.PRODUCTION	Œuvres	audiovisuelles	Part du chiffre d'affaires consacré à la commande d'œuvres EOF et européennes	17,5%	17,63%	17,27%
				Production indépendante	11,5%	15,5%	15,07%
						146,983M €	883,465 MF
						129,260M €	770,681 MF
<i>Décret n° 87-36 modifié</i>	Cinéma		Part du chiffre d'affaires	3%	3%	3%	
			Part des dépenses consacrées à la production indépendante	75%	25,59M€ 32 films 100%	153 MF 32 films 100%	

**TABLEAU DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS QUANTITATIFS
ANNÉE 2001**

TEXTES EN VIGUEUR	OBLIGATIONS / ENGAGEMENTS			RÉALISATION		
				2001	Rappel 2000	
<i>Décret n° 87-36 Articles 2 à 4</i>	I. DIFFUSION Cinéma	Nombre maximal de diffusions de films entre 20h30 et 22h30	192	192	192	
			104	83	86	
		Ensemble de la diffusion	Europe (minimum)	60%	64,6%	71,9%
			EOF (minimum)	40%	53,6%	56,8%
		Heures de grande écoute (20h30-22h30)	Europe (minimum)	60%	60,2%	64%
			EOF (minimum)	40%	57,8%	54,7%
		Films d'art et d'essai	52		11	9
			Europe	60%	81,8%	88,9%
			EOF	40%	72,7%	66,7%
		<i>Décret n° 90-66 modifié par le décret n° 92-279 Titre II – Art. 8 Titre II – Art. 9</i>	Œuvres	audiovisuelles Ensemble de la diffusion	Europe (minimum)	60%
EOF (minimum)	40%				51,4%	56,1%
Heures de grande écoute (18h-23h et 14h-23h le mercredi)	Europe (minimum)			60%	86,2%	81,4%
	EOF (minimum)			40%	71%	74%
Œuvres européennes ou EOF dont 96 heures inédites	120 h				317 h	219h
<i>Cahier des missions et des charges Article 28</i>	Musique	Mensuel (minimum)	3h	12h	13h	
		Concerts (minimum)	16h	37h22	36h02	
<i>Cahier des missions et des charges Article 26</i>	Spectacles	Nombre total (minimum)	15	15	15	
		Spectacles lyriques		4	5	
		Spectacles dramatiques		9	9	
		Spectacles chorégraphiques		2	1	
<i>Décret n° 90-67 Titre III Cahier des missions et des charges Article 23</i>	II.PRODUCTION Œuvres	audiovisuelles Part du chiffre d'affaires consacré à la commande d'œuvres EOF et européennes Production indépendante	17,5%	18,21%	18,04%	
			11,5%	102,76M€	623,68 MF	
				15,3%	15,91%	
		86,35M€	550,46 MF			
<i>Décret n° 90-67 Articles 3 à 7</i>	Cinéma	Part du chiffre d'affaires	3%	3%	3%	
		Part des dépenses consacrées à la production indépendante	75%	16,93M€ 20 films 100%	104 MF 19 films 100%	